

RAPPORT ANNUEL

2015

“ AMBITION
SAVOIR FAIRE
INNOVATION ”



nsc

SOMMAIRE

05	Message du Président
06	NSC, une histoire d'innovations
08	NSC, les Hommes hier et aujourd'hui
09	NSC, vision, valeurs et ambitions
10	Organigramme au 31 décembre 2015
11	Gouvernance
12	Attestation du rapport financier annuel
13	Rapport de gestion du Conseil d'Administration
23	Rapport sur le développement durable
31	Tableau des résultats financiers des cinq dernières années
32	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
39	Documents comptables annuels au 31 décembre 2015
40	Comptes consolidés <ul style="list-style-type: none"> • Bilan consolidé • Compte de résultat consolidé • Tableau des flux de trésorerie • Variation des capitaux propres consolidés • Annexe aux comptes consolidés
69	Comptes sociaux <ul style="list-style-type: none"> • Bilan au 31 décembre 2015 • Compte de résultat • Projet d'affectation du résultat • Tableau de financement • Annexe aux comptes sociaux
85	Rapports des Commissaires aux Comptes <ul style="list-style-type: none"> • Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés • Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels • Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société • Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés • Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital de la société
94	Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes
95	Projet de résolutions
98	Informations juridiques et administratives
102	Historique du Groupe

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En mars 2015, NSC Groupe annonçait la prise de contrôle de 100% de l'activité NSC Fiber to yarn. Puis l'acquisition des derniers 20% de Fege était réalisée en fin d'année.

Lors de notre Assemblée générale du 5 juin 2015, j'indiquais que ces mouvements visaient à renforcer les activités du groupe autour de ses deux secteurs principaux, NSC Fiber to yarn et NSC Packaging, et à consolider sa rentabilité.

La progression des résultats de l'année 2015 conforte le bien-fondé de cette stratégie. Le secteur Fiber to yarn a encore amélioré le bon niveau de performance des années précédentes, et toutes les filiales du secteur Packaging ont accru leur résultat.

Nos orientations sont plus que jamais axées sur le développement de nos métiers, tant en termes géographiques qu'en termes d'élargissement des domaines d'application de leurs technologies.

Ceci est d'autant plus nécessaire que l'environnement économique général du groupe s'est dégradé depuis quelques mois. Le ralentissement de la croissance chinoise et les conflits au Moyen-Orient pénalisent le secteur Fiber to yarn en 2016, tandis que la faible croissance en Europe freine les décisions d'investissement des clients du Packaging. Ce contexte souligne la sensibilité inhérente de nos métiers à la conjoncture mondiale.

Nous tablons sur un chiffre d'affaires 2016 proche de celui de 2015, mais nous nous préparons à un repli du résultat, qui devrait néanmoins rester bénéficiaire.

Au nom de l'ensemble du personnel et de la direction du groupe NSC, je remercie chaque actionnaire pour le soutien qu'il continuera à nous apporter à long terme.

Bruno AMELINE
Guebwiller, le 31 mai 2016

NSC, UNE HISTOIRE D'INNOVATIONS

1810

1845

1988



PEIGNEUSE HEILMANN

Première peigneuse mécanique rectiligne pour fibres longues

N.SCHLUMBERGER, 1845

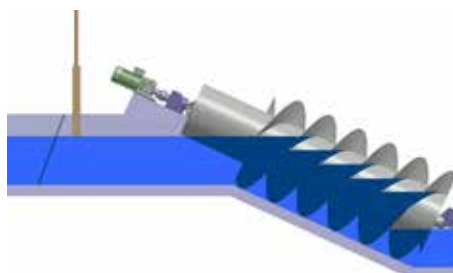


CHANTIER FONDERIE

Chantier haute pression de grandes dimensions en « sable à verre »

FONDERIE SCHLUMBERGER, 1988

2011



ELLÉO

Solution intégrée de vis hydrodynamique pour microcentrales hydroélectriques

NSC ENVIRONNEMENT, 2011

2015

1990



DÉROULEUR ZÉRO-SPEED

Premier dérouleur avec accumulateur pour raccordement bout-à-bout applications « carton »

MONOMATIC, 1990

1993



PROCÉDÉ SIRPAK

Procédé innovant permettant la fabrication en continu de corps de boîte tubulaires carton

PAKEA, 1993

2003



PEIGNEUSE ERA

Première peigneuse mécatronique équipée d'un nouveau procédé de peignage rectiligne

N.SCHLUMBERGER, 2003

1999

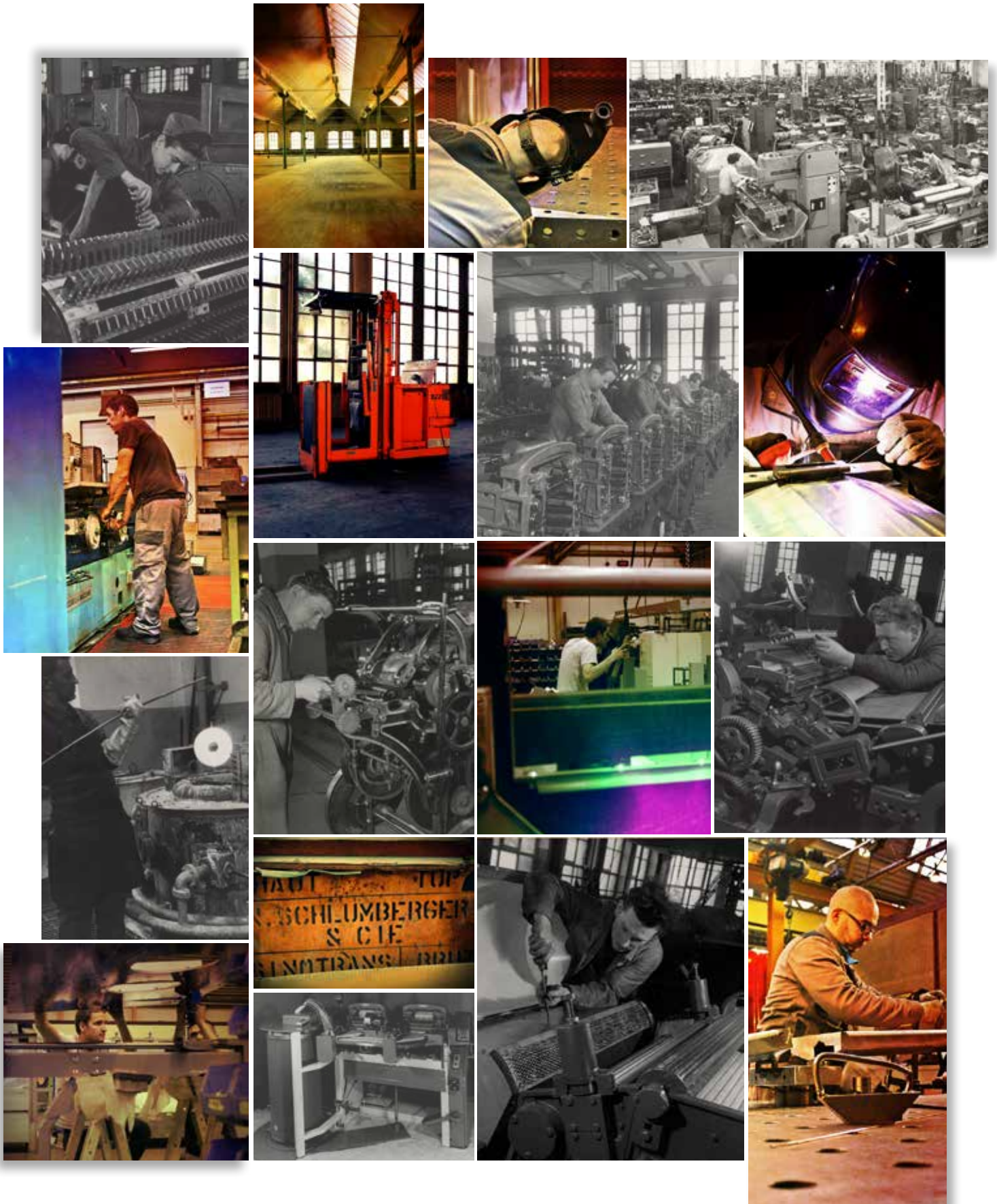


TRANTONIC

Répartition d'un flux de produits à très hautes cadences en continu sur plusieurs voies

FEGE, 1999

NSC, LES HOMMES HIER ET AUJOURD'HUI



NSC, VISION, VALEURS ET AMBITIONS



NOTRE VISION

Le groupe NSC regroupe des sociétés leaders :

- dans des activités d'équipements industriels
- destinés à des niches de marchés mondiales
- et exigeant un haut niveau d'innovation, de technologie et de service.



NOS VALEURS

- La satisfaction de nos clients dans le monde entier, par la performance de nos solutions et de nos produits, et par la qualité supérieure de nos services.
- Des solutions et des produits innovants et régulièrement renouvelés.
- Le développement des compétences de nos collaborateurs, la transmission de notre expertise et de notre histoire aux plus jeunes.
- La conception et la réalisation de nos solutions et de nos produits en Europe et une contribution active au développement harmonieux de nos territoires.
- Une rentabilité régulière, garante de notre capacité à investir et de notre pérennité auprès de nos clients et de nos collaborateurs.
- Le partage avec nos actionnaires à dominante familiale d'une vision de long terme.

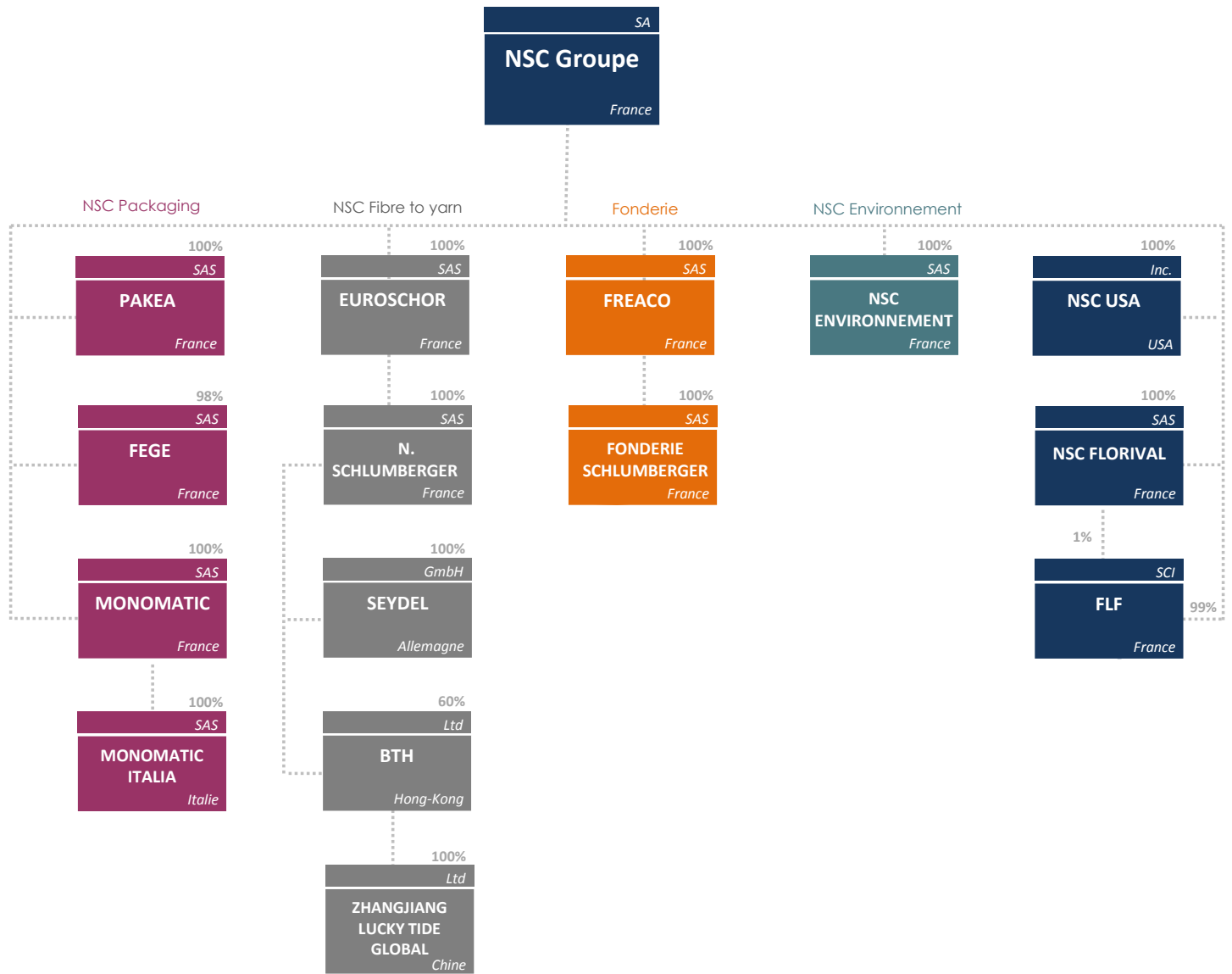


NOS AMBITIONS

- Une position de n°1 ou n°2 mondial pour chacune de nos activités.
- Une agilité renforçant nos capacités d'innovation et de croissance.
- La promotion de nos marques comme synonymes d'excellence, de professionnalisme et de loyauté.

ORGANIGRAMME

Au 31 décembre 2015



GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration (10 mars 2016)



De gauche à droite:

Au 1^{er} rang - Nadia KOCH, Sonia SIKORAV, Bruno AMELINE, Carine SALVY, Régis BELLO

Au 2^e rang - Christian KOCH, Olivier BEYDON, Pascal ROUHAUD (secrétaire du Conseil d'Administration),
Alain BEYDON (représentant ALSAPAR)

Le Comité de Direction



De gauche à droite : Bruno AMELINE, Président-Directeur Général - Étienne LEROI, Directeur des Opérations
Pascal ROUHAUD, Directeur Administratif et Financier

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(Article 222-3-1 du Règlement Général de l'AMF)

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Ameline', with a horizontal line drawn underneath it.

Bruno AMELINE
Président-Directeur Général

Guebwiller, le 10 mars 2016

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2015 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les filiales du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2015

Acquisition de 38% supplémentaires de Fege, prise de contrôle d'Euroschor, homologation du plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara

Le 20 janvier 2015, NSC Groupe a réalisé l'acquisition de 20% supplémentaire des titres de la société Fege, pour un montant de 2 093 K€, portant ainsi sa détention à 80% du capital de cette filiale. Cette transaction était prévue au contrat d'acquisition de Fege signé le 24 décembre 2013.

Dans le cadre d'un accord transactionnel intervenu le 30 décembre 2015 avec l'actionnaire minoritaire de Fege, il a également été procédé à un achat anticipé et complémentaire de 18% des titres de cette filiale pour un montant de 1 522 K€, ce qui porte à 98% le taux de détention par NSC Groupe en fin d'exercice. Cet accord a permis de réduire le prix d'acquisition prévu contractuellement de 380 K€ et de mettre fin aux réclamations engagées par NSC Groupe contre les vendeurs.

NSC Groupe a également acquis le 16 mars 2015 les titres d'Euroschor détenus jusqu'alors à hauteur de 50% par Orlandi S.p.A. Cette acquisition porte la détention de NSC à 100% du capital de cette société. NSC a ainsi pris le contrôle du secteur d'activité NSC Fiber to Yarn (équipements pour la filature de fibres textiles longues) composé des filiales N.Schlumberger (France), Seydel (Allemagne), Sant'Andrea Novara (Italie), BTH et LT ZJG (Chine). Le secteur Fiber to Yarn était consolidé par mis en équivalence jusqu'au 16 mars 2016 et est intégré globalement depuis cette date.

Avant ce rachat, le plan d'apurement du passif de la filiale Sant'Andrea Novara, élaboré dans le cadre de la procédure concordataire initiée en avril 2013, avait fait l'objet d'une ordonnance d'homologation par le Tribunal de Novara le 2 mars 2015, condition indispensable à l'acquisition des titres supplémentaires de Euroschor. L'apurement de ce passif a été partiellement réalisé en décembre 2015 et une créance de 501 K€ a été remboursée à NSC Groupe. Les montants restant dus devaient être versés aux créanciers chirographaires durant le 1^{er} semestre 2016.

Dans le cadre des acquisitions de titres Fege et Euroschor, un financement bancaire de 8,0 M€, dont 4,0 M€ empruntés à Bpifrance, a été mis en place en février 2015 sur une durée de 7 ans.

Progression des résultats consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi 77,2 M€ en 2015, en progression forte par rapport à celui de 2014.

L'accroissement est principalement dû à l'intégration globale d'Euroschor et de ses filiales dans le périmètre de NSC Groupe.

Le résultat opérationnel courant consolidé est un profit de 6,5 M€, soit 8,4% du chiffre d'affaires consolidé. Le résultat net (part du groupe) se monte à 5,7 M€, soit 7,4% du chiffre d'affaires consolidé. La forte croissance des résultats par rapport à 2014 provient principalement de l'intégration des résultats de Euroschor et de ses filiales. Les sociétés du secteur Packaging ont également contribué à la progression des résultats.

Progression des performances de toutes les filiales du secteur d'activité Packaging

Après la progression de 2015, Monomatic a continué à accroître son chiffre d'affaires en 2015, à 9,4 M€, sans atteindre toutefois les niveaux de 2011 et 2012. En dépit de la morosité persistante du secteur du carton plat, Monomatic a remporté des projets majeurs dans le domaine innovant de l'ennoblissement du carton par laser. Un taux de marge supérieur à la moyenne des dernières années a permis de dégager un résultat opérationnel courant de 1,3 M€.

À 10,4 M€, Pakea a légèrement accru son chiffre d'affaires en 2015 et a pu ramener sa perte opérationnelle courante, hors éléments non récurrents, à -0,3 M€. La société a réalisé des modifications structurelles de son organisation, avec la fermeture du site de Trainel, la finalisation du renouvellement de son équipe commerciale et la constitution d'une nouvelle équipe de direction. Ces évolutions portent leurs fruits puisque Pakea a engrangé au deuxième semestre 2015 un montant important de commandes facturables en 2016.

Fege a également accru sa facturation en 2015, à 11,6 M€. Le groupe Nestlé reste le premier client de Fege, mais les efforts de diversification de la clientèle portent progressivement leurs fruits. Le résultat opérationnel courant s'établit à 1,3 M€.

Maintien de la bonne performance du secteur Fiber to yarn

Les ventes de N.Schlumberger ont conservé en 2015 un niveau comparable à celui de 2014, à 37,7 M€. Ce niveau soutenu se maintient depuis 5 années, dans un marché étroit et concentré sur quelques grands pays clients, Chine et Turquie notamment. Dans ce contexte globalement favorable, N.Schlumberger a dégagé un résultat opérationnel courant de 4,6 M€ pour l'année complète.

Stabilité du secteur d'activité Fonderie

Le chiffre d'affaires de Fonderie Schlumberger a légèrement fléchi en 2015, à 8,7 M€. Le résultat opérationnel courant se monte à 0,2 M€ en 2015.

Cette société opère dans un secteur difficile, hautement dépendant de la santé de l'industrie manufacturière en France et Europe proche. Fonderie Schlumberger conquiert régulièrement de nouveaux clients, qui remplacent ceux qui malheureusement disparaissent.

Nouvelles perspectives pour le secteur d'activité Environnement

NSC Environnement a installé deux nouvelles micro-turbines hydroélectriques en Alsace en 2015, pour un chiffre d'affaires de 0,4 M€ et un résultat opérationnel courant de -0,2 M€.

Dans une filière micro-hydroélectrique (puissance unitaire inférieure à 500 kW) encore peu structurée en France, NSC Environnement a ouvert des discussions pour des programmes d'équipement de plusieurs sites et sur plusieurs années avec la région Alsace d'une part et avec un grand énergéticien d'autre part. S'ils aboutissent, ces projets sont susceptibles d'établir la technologie de vis hydrodynamique de NSC sur le marché national.

Autres évolutions

La filiale commerciale et de services NSC USA a réalisé un chiffre d'affaires de 2,0 M€, en baisse de 11% en 2015, et une légère perte opérationnelle.

Les filiales Société Belge d'Automatismes et Servitex sont toujours en cours de liquidation.

PERSPECTIVES POUR 2016

La situation économique préoccupante en Chine et le conflit syrien aux portes de la Turquie perturbent l'activité du secteur Fiber to yarn. Le niveau du carnet de commandes de N.Schlumberger est en retrait au début de l'année 2016 par rapport aux mêmes périodes des années précédentes.

Pour le secteur Packaging, Pakea bénéficie d'un fort carnet de commandes, alors que celui de Monomatic est très réduit et que les projets des clients se décalent constamment. Pour ce qui concerne Fege, les attentes de commandes sont au moins au niveau du volume réalisé en 2015, mais les confirmations tardent à se matérialiser.

Fonderie Schlumberger a débuté l'année 2016 avec un volume d'affaires en continuité de celui du 2^{ème} semestre 2015.

Enfin, NSC Environnement anticipe deux réalisations micro-hydroélectriques en 2016 et une concrétisation des discussions mentionnées au chapitre précédent.

Globalement, le chiffre d'affaires consolidé pour 2016 devrait être proche, à périmètre constant, de celui généré en 2015. Le résultat opérationnel courant consolidé devrait s'inscrire en repli par rapport à 2015.

COMPTES CONSOLIDÉS

La norme IFRS 11 amendée a imposé un changement de méthode de consolidation en 2014 : les sociétés composant le secteur Fiber to yarn sont passées d'une intégration proportionnelle en 2013 à une mise en équivalence en 2014. Suite à l'acquisition de 50% de la société Euroschor en 2015, NSC Groupe possède désormais 100% des titres de cette société et intègre globalement le secteur Fiber to yarn depuis le 16 mars 2015. La Note 5 de l'annexe des comptes consolidés détaille ce point.

La norme IFRIC 21 « Taxes » est applicable obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2015 de manière rétrospective. Elle affecte, dans le cadre de la clôture annuelle, la reconnaissance des dettes de contribution sociale de solidarité (C3S). Ce changement de méthode n'a pas impacté significativement les états financiers consolidés. La Note 4 de l'annexe des comptes consolidés explicite les effets de ce changement de méthode.

Les comptes de l'exercice ont été établis en distinguant les produits et charges des activités poursuivies de celles des activités abandonnées. Celles-ci concernent essentiellement Sant'Andrea Novara, détenue via Euroschor, qui n'exerce plus d'activité et dont le plan d'apurement du passif est en cours de réalisation.

Le chiffre d'affaires consolidé 2015 s'établit à 77,2 M€, en augmentation de 88% par rapport à 2014.

Le résultat opérationnel courant 2015 est en très forte progression par rapport au résultat de 2014, passant de 0,9 M€ à 6,5 M€, compte tenu de l'intégration de Fiber to Yarn dans le périmètre consolidé à hauteur de 5,3 M€ ; le résultat de Fiber to Yarn était mis en équivalence en 2014 à hauteur des 50% détenus. Les autres variations du résultat opérationnel courant sont les suivantes :

- La rentabilité du secteur Packaging, hors impact des dépréciations d'actifs du site de Trainel pour Pakea, a augmenté de 30% en 2015 compte tenu de la forte progression des résultats de Monomatic et de la reprise d'activité de Pakea au 2^e semestre,
- La rentabilité de Fonderie Schlumberger a été réduite de moitié en 2015, compte tenu de conditions de marché difficiles,
- La perte opérationnelle accrue de NSC Groupe a été compensée par une augmentation du résultat de NSC Florival.

Le résultat courant 2015 également en forte augmentation, à 6,6 M€ contre 3,5 M€, intègre les produits financiers suivants : 0,4 M€ au titre de la réduction du prix d'acquisition de Fege et 0,5 M€ au titre de la plus-value générée par la réévaluation en juste valeur des 50% d'Euroschor au 15 mars 2015.

Après intégration d'une charge d'impôts de -0,8 M€, imputable principalement à Fege, le résultat net des activités poursuivies s'établit à 5,7 M€ contre 2,7 M€ en 2014.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 5,7 M€ contre 3,8 M€ en 2014, un profit de 1,1 M€ ayant été réalisé en 2014 au titre des activités abandonnées sur les garanties relatives à Sant'Andrea Novara et à l'activité Nonwoven cédée en 2011.

Les capitaux propres à fin 2015 représentent 53% du bilan contre 71% à fin 2014. À 58,0 M€, ils augmentent de 4,8 M€ sur l'année mais l'intégration globale de Fiber to Yarn augmente la part des actifs et passifs venant en contrepartie des capitaux propres.

Après acquisition de 50% d'Euroschor et de 38% de Fege, la trésorerie courante nette des dettes financières courantes s'établit à 22,9 M€ à fin 2015, et a augmenté de 10,9 M€ par rapport à fin 2014 compte tenu de l'intégration de la trésorerie de Fiber to Yarn pour 11,4 M€ et d'emprunts

bancaires pour 8,0 M€ contractés en 2015 afin d'assurer le financement des acquisitions de l'année.

INTÉGRATION FISCALE

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises : Monomatic, Pakea, Fonderie Schlumberger, Freaco, NSC Environnement, NSC Florival et FLF.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 39,3 M€ au 31 décembre 2015, après la prise en compte d'une perte de 1,3 M€ au titre de l'exercice 2015.

La société Euroschor s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par elle-même et la société N. Schlumberger à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le report déficitaire global de ce second groupe d'intégration fiscale s'élève à 6,8 M€ au 31 décembre 2015, après la prise en compte d'un résultat fiscal de 2,2 M€ au titre de l'exercice 2015.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

À l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont peu exposées aux risques de prix dans la mesure où aucune matière première n'est prépondérante dans les prix de revient des équipements vendus et où les prix de vente sont actualisés régulièrement, voire au cas par cas pour les affaires importantes. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles de prix pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût des matières premières.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger, Pakea et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe; toutefois N.Schlumberger disposait d'une trésorerie de

10,3 M€ au 31 décembre 2015 dont 4,5 M€ étaient placés sur des comptes à terme ne présentant aucun caractère de risque. Afin de limiter ce type de risque, les services financiers de NSC Groupe évaluent régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie laissent entrevoir une exposition en devise.

Une provision pour risques a été constituée à fin 2012 afin de couvrir la part de NSC Groupe dans le cadre des engagements relatifs au plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara. Cette provision a été reprise en 2015 et la couverture de ce risque se traduit désormais par une dépréciation de la créance constatée à hauteur de 2,2 M€ à fin 2015 suite au versement effectif des fonds à Sant'Andrea Novara.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

NSC Groupe a procédé le 20 janvier 2015 à l'acquisition de 20% des titres de Fege, société française située à Vouziers, tel que prévu contractuellement. Dans le cadre d'un accord transactionnel intervenu le 30 décembre 2015 avec l'actionnaire minoritaire de Fege, un achat anticipé de 18% des titres devant être acquis en 2016 a été réalisé par le groupe, ce qui porte à 98% le taux de détention de cette filiale en fin d'exercice.

NSC Groupe a également acquis le 16 mars 2015 les 50% d'Euroschor, société française, détenus depuis la création de cette société par le groupe Orlandi. Cette acquisition permet de prendre le contrôle du secteur d'activité Fiber to yarn, NSC Groupe détenant désormais 100% d'Euroschor.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

NSC Packaging propose des solutions d'enroulage et de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne d'emballage pour les produits de grande consommation.

Monomatic

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs, des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites. L'année 2015 a été marquée par un niveau d'activité en progression, grâce à carnet de commande important en début d'exercice et à des commandes reçues de nouveaux clients pour l'ennoblissement du carton.

Le chiffre d'affaires s'établit à 9,3 M€ contre 7,5 M€ en 2014, en augmentation de 23%. Le résultat net 2015 s'élève à 0,8 M€ contre 0,6 M€ en 2014

Pakea

Pakea propose une gamme d'équipements destinés à la production de tubes spiralés et de cornières en carton, ainsi que de boîtes à base de carton pour le secteur alimentaire. Malgré un carnet de commande très faible en début d'année, l'activité de l'année a évolué favorablement avec une reprise notable des commandes dès le mois de mars, suite à la refonte complète du processus commercial engagé en 2014. La réalisation des commandes a été compliquée par l'arrêt complet d'activité sur le site de Trainel à l'automne 2015.

Le chiffre d'affaire de l'exercice, à 10,4 M€, présente une petite progression par rapport aux 10,1 M€ réalisés en 2014 et permet de constater une réduction de la perte opérationnelle. Compte tenu de la dépréciation d'actifs et de coûts non récurrents liés au site de Trainel à hauteur de -1,2 M€, le résultat net 2015 s'inscrit en perte à -1,4 M€ contre une perte de -0,6 M€ en 2014.

Fege

Fege est concepteur et fabricant d'équipements robotisés et d'équipements de manutention pour les fins de ligne d'emballage.

Un accroissement significatif du volume d'affaires a été enregistré en 2015 avec le client principal de Fege et les efforts de diversification de la clientèle ont été poursuivis. L'outil de production a été renforcé en début d'année avec la mise en service d'un troisième bâtiment industriel et les services techniques ont été renforcés en cours d'année.

Le chiffre d'affaires 2015 de Fege s'établit à 11,6 M€ soit +8% par rapport aux 12 mois de 2014. À noter une progression de plus de 40% de l'activité Recharge & Services, avec un accent particulier mis sur la proximité client et la maintenance du parc machines. De nouveaux clients ont été gagnés en 2015, dont certains ouvrent des perspectives encourageantes dans de nouveaux secteurs d'activité.

Le résultat net de l'exercice progresse également à 0,8 M€ contre 0,7 M€ en 2014.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

Les conditions de marché restent difficiles, les nouveaux clients venant compenser les pertes de commandes avec des clients récurrents.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est réduit de 3% en 2015 à 8,7 M€ contre 9,0 M€ en 2014, avec un résultat net de 0,1 M€ contre 0,3 M€ en 2014.

NSC FIBRE TO YARN

NSC Fibre to yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques N.Schlumberger et Seydel.

Comme indiqué au début de ce rapport, les sociétés composant ce secteur d'activité sont traitées par intégration globale dans les comptes consolidés depuis le 16 mars 2015. Ce changement de méthode de consolidation est

détaillé dans la Note 5 de l'annexe des comptes consolidés. À des fins de comparabilité, les données financières présentées ci-dessous, sont exprimées sur 12 mois pour les années 2014 et 2015.

Euroschor

Cette holding de participation, contrôlée à 100% par NSC Groupe SA, détient la totalité des titres des sociétés N. Schlumberger (France) et Sant'Andrea Novara (Italie).

N. Schlumberger a enregistré un cinquième exercice bénéficiaire consécutif à hauteur de 4,0 M€.

Concernant Sant'Andrea Novara, les titres de participation de cette filiale ainsi que les créances détenues sur cette dernière avaient été intégralement dépréciés à fin 2014, compte tenu de la mise sous sauvegarde intervenue le 4 avril 2013. Afin de garantir le plan d'apurement du passif, Euroschor a versé 3,9 M€ en septembre 2015 à Sant'Andrea Novara et devrait restituer en 2016 à Orlandi et à NSC Groupe le reliquat de 3,1 M€ sur le montant total de 6,95M€ ayant servi de garantie.

Le résultat net 2015 d'Euroschor s'établit à 0,2 M€ contre un profit de 0,4 M€ en 2014.

N.Schlumberger

L'arrêt quasi complet des projets en provenance de Chine et le report sine die d'un grand contrat chinois ont contribué à une baisse globale du niveau des commandes de l'année par rapport à la moyenne des années précédentes ; une importante affaire pour l'Afrique du Sud a permis de minimiser cette baisse.

Compte tenu d'un carnet de commandes conséquent en début d'exercice, le chiffre d'affaires 2015 s'établit à 37,7 M€ contre 36,8 M€ en 2014. Le résultat net s'établit à 4,0 M€ contre 3,6 M€ en 2014.

Le 23 janvier 2015, la huitième échéance du Plan de sauvegarde a été versée pour un montant de 0,7 M€.

La société Seydel située en Allemagne, et filiale de N.Schlumberger, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 M€ et un résultat net de 0,1 M€.

La société BTH, localisée à Hong-Kong et détenue par N.Schlumberger à hauteur de 60%, a réalisé un chiffre d'affaire de 0,1 M€ et un résultat net du même ordre. BTH possède une filiale en Chine continentale, LT ZTG, qui a généré des ventes de pièces de rechange pour 0,3 M€ auprès de clients locaux.

Via Euroschor, N.Schlumberger et ses filiales Seydel et BTH sont intégrées globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe depuis le 16 mars 2015.

Sant'Andrea Novara

En conformité avec IAS 27, Sant'Andrea Novara, filiale détenue à 100% via Euroschor, est sortie du périmètre de consolidation au 30 septembre 2013 compte tenu de la perte de contrôle liée à la nomination par le Tribunal de Novara d'un Juge commissaire administrant la société.

Le plan d'apurement du passif a été définitivement homologué par le Tribunal de Novara le 22 mai 2015. Le remboursement des créanciers privilégiés a été réalisé en décembre 2015 et les autres créanciers doivent être réglés durant le 1^{er} semestre 2016. Euroschor a versé 3,9 M€ à sa filiale en septembre 2015 afin de combler l'insuffisance d'actifs.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

NSC Environnement

NSC Environnement propose des solutions en faible puissance pour la production d'énergie hydro-électrique. NSC Environnement a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 0,4 M€ contre 0,7 M€ en 2014. Le résultat net, stable par rapport à l'exercice précédent, s'établit en perte à -0,2 M€.

NSC Florival

Cette société à prépondérance immobilière, détient la majeure partie des biens immobiliers du groupe. Ses revenus sont constitués des produits de la location de ses immeubles.

Une partie du terrain de l'usine du Moulin (Guebwiller) a été cédée en novembre 2015 à N.Schlumberger afin de lui permettre de financer des travaux d'aménagement de bureaux sur ce site.

Un litige ancien opposant NSC Florival au CIC Est à fait l'objet d'un arrêt de la Cour de cassation qui clôture définitivement la procédure engagée par cette banque, sans incidence pour NSC Florival.

Le chiffre d'affaires 2015, à 0,7 M€, s'inscrit en retrait de 3% par rapport à 2014. Le résultat net 2015 s'élève à 0,1 M€ contre -0,03 M€ en 2014.

Fréaco

Cette société, sans activité propre, détient les titres de Fonderie Schlumberger.

Le résultat net de 2015 est à l'équilibre sachant qu'aucun dividende n'a été reçu de Fonderie Schlumberger. Le résultat net 2014 de 0,4 M€ intégrait un dividende de Fonderie Schlumberger pour ce montant.

SCI FLF

Cette société civile immobilière détient un actif immobilier qu'elle loue à Fege SAS pour un montant annuel de 0,1 M€ pour 2015, inchangé par rapport à 2014. Le résultat net 2015 s'élève à 0,05 M€ contre 0,03 M€ en 2014.

Filiales commerciales

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2014	2015
NSC USA Inc.- Fort Mill (Etats-Unis)	0,0	-0,1
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay), en liquidation	0,0	0,0
Société Belge d'Automatisme (Belgique), en liquidation	0,0	0,0

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2015 s'élève au même niveau que 2014, soit 1,4 M€.

La société a réalisé un profit net en 2015 de 7,7 M€ contre

une perte de 2,7 M€ en 2014. Cette forte variation du résultat net s'explique comme suit :

- La reprise intégrale en 2015 de la provision pour dépréciation des titres de participation de Euroschor pour 7,1 M€ est justifiée par une valorisation de cette participation fondée sur la valeur des flux de trésorerie actualisés issus des business plans des filiales d'Euroschor, détenues dorénavant à 100%. Les reprises de provisions antérieures étaient réalisées en fonction de la quote-part de la situation nette arrêtée à la date de clôture.
- Les comptes de 2014 avaient été défavorablement impactés par des dotations aux provisions dont les montants excédaient les reprises de provision et les dividendes perçus au cours de cet exercice :
 - Dépréciation des titres de participation de Pakea et de NSC Florival à hauteur respectivement de -2,6 M€ et -4,0 M€,
 - Reprises sur provision pour dépréciation des titres de participation de Euroschor pour 2,0 M€ et sur provision pour risques à hauteur de 0,7 M€ afin d'actualiser la part de NSC Groupe relative aux engagements du plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara,
 - Perception de dividendes de Monomatic, Freaco et NSC USA à hauteur de 1,9 M€.

Par ailleurs, les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I se sont élevées à 15 671 € avec un impôt correspondant de 5 224 €. Toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

Conformément aux dispositions de l'article L441-6-1 du Code de Commerce, les échéances des dettes fournisseurs au 31 décembre 2015 sont :

Dettes fournisseurs	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Echéances en janvier	0,085 M€	0,111 M€
Echéances en février	0 M€	0 M€
Dont factures non parvenues	0,091 M€	0,210 M€
Total	0,176 M€	0,321 M€

Affectation des résultats

Le bénéfice de l'exercice de 7 586 849,35 € est affecté au report à nouveau, il s'ajoute au report à nouveau antérieur de -3 158 908,89 €, et conduit à un report à nouveau après affectation de 4 427 940,46 €.

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de 2,75 € par action prélevé en totalité sur les « Autres Réserves », soit 1 358 761,25 €.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de 2015 sera la suivante:

Bénéfice de l'exercice	7 586 849,35 €
Report à nouveau antérieur	-3 158 908,89 €
Report à nouveau après affectation du résultat	4 427 940,46 €
Dividende prélevé sur les autres réserves	-1 358 761,25 €

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice		Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2012	€	16,00	2,00	2,00	0,00
2013	€	16,00	2,25	2,25	0,00
2014	€	16,00	2,50	2,50	0,00
2015 *	€	16,00	2,75	2,75	0,00

* proposition soumise à l'Assemblée générale

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Freaco a signé en date du 8 mars 2016 un accord avec la société Beppe Ploner afin d'acquérir avant le 31 mars 2016, 70% de la société Sant'Andrea Textile Machines (SATM), filiale du groupe Ploner situé à Biella. La société SATM est située en Italie et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires et un résultat net de respectivement 10,6 M€ et 0,15M€ (données provisoires non auditées). Le total du bilan s'élevait à 5,1 M€ au 31 décembre 2015. SATM présente des synergies commerciales avec les sociétés constituant le secteur Fiber to Yarn. Cette prise de participation pour un montant de 0,43 M€ entrainera l'entrée de cette entité dans le périmètre de consolidation à compter du 8 mars 2016.

INVESTISSEMENTS

En 2015, le montant des investissements en immobilisations corporelles s'est élevé à 3,1 M€ contre 2,1 M€ en 2014. Pour mémoire, Fiber to yarn était mis en équivalence en 2014.

Fiber to yarn

N.Schlumberger : les investissements 2015 se sont élevés à 2,3 M€ principalement au titre des travaux d'aménagement du bâtiment de bureaux permettant de regrouper l'ensemble des salariés sur le seul site du Moulin. Ces travaux ont fait l'objet d'un lease-back en fin de la période.

Packaging

Fege : les investissements 2015 se sont élevés à 0,3 M€ après 1,4 M€ investis en 2014 dont 1,2 M€ liés au troisième bâtiment industriel achevé début 2015.

Pakea : les investissements sont restés très réduits en 2015, à 17 K€.

Monomatic : les investissements 2015 se sont élevés à 0,1 M€, essentiellement pour la rénovation du bureau d'études.

Fonderie

Le plan d'investissement engagé en 2012 s'est poursuivi en 2015 : 0,3 M€ ont été investis pour le renouvellement d'équipements industriels et électriques, une nouvelle chaudière et un système de filtration de l'air.

ÉTUDES ET RECHERCHES

En 2015, le montant des dépenses consacrées aux études et recherches s'est élevé à 1,1 M€. Ces dépenses figurent en charges de l'exercice dans les comptes consolidés et

concernent les filiales suivantes : Fege, N.Schlumberger, Monomatic et Pakea.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1^{er} janvier 2015

Depuis le 5 décembre 2014, le capital est de 7 905 520€, divisé en 494 095 actions de 16€ de nominal. Aucune évolution du capital social n'a été constatée en 2015.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, au 31 décembre 2015 :

	Actions	Droits de vote
Alsapar SC	Plus de 66 %	Plus de 66 %
First Eagle Investment Management	Plus de 10 %	Plus de 10 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

L'actionnariat des salariés représente 0,001 % du capital.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établit au 31 décembre 2015 à 33,7 M€ contre 30,6 M€ au 31 décembre 2014.

Le cours de bourse a fluctué entre un plus haut à 74,51 € et un plus bas à 61,00 €.

La société a poursuivi un programme d'animation du titre NSC Groupe confié à la société Aurel BGC.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société est autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation par une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2015, la société détenait 14 521 actions NSC Groupe.

L'autorisation d'opérer sur ses propres actions a été

renouvelée le 5 juin 2015 et le Conseil d'administration sollicitera à nouveau son renouvellement.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double. Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionariat du personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Information sur la rémunération des mandataires sociaux

En date du 14 avril 2015, le Comité de rémunération a validé les conditions de rémunération annuelle du Président du Conseil d'administration. Sa rémunération se compose :

- d'une partie fixe, payée sur 13 mois s'élevant à 239 K€, comprenant l'avantage en nature d'un véhicule de fonction, et d'une partie variable plafonnée à 4/13 de la rémunération annuelle fixe brute. Cette partie variable est basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques,
- d'une retraite sur-complémentaire dont la charge annuelle pour l'entreprise s'élève à 6% de la rémunération annuelle brute, avec un maximum de complément annuel de retraite s'élevant à 8 % de la dernière rémunération annuelle brute,
- du bénéfice du « Régime de garantie sociale en cas de perte du mandat social » servi par la GSC.

Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée au Président du Conseil d'Administration, ni à aucun autre membre du personnel du groupe.

Le montant total des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 72 k€ net de cotisations. Ils sont répartis en douze parts attribuées à raison de :

- deux parts pour le Président du Conseil d'Administration,
- une part pour les autres administrateurs,
- 1/2 part supplémentaire est attribuée à chacun des deux membres du Comité d'audit et des deux membres du Comité de rémunération,
- une part supplémentaire est attribuée à l'un des administrateurs en raison de sa participation à des Comités de direction des filiales du groupe.

Les membres des Conseils d'administration des filiales ne perçoivent aucune rémunération au titre de ces fonctions.

Information sur les mandats des Administrateurs

En application de l'article 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2015.

	Fonction	Société
Bruno AMELINE, 58 ans, de nationalité française	Président-Directeur Général, depuis juin 1999 Fin de mandat : 2017 Président Président Président Président Président Président Administrateur Représentant permanent de la Société Dynamonde Chairman	NSC Groupe N. Schlumberger Monomatic Euroschor NSC Florival Fege Fréaco Dynamonde Colmant-Cuvellier NSC USA
Régis BELLO, 68 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 1993 Fin de mandat : 2017 Administrateur Administrateur Administrateur suppléant Président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité de Surveillance Membre du Comité de Surveillance	NSC Groupe Alsace Innovation FM Logistic Corporate EM Strasbourg Fondation Université de Strasbourg FM Holding De Dietrich Socomec Ponycom
Olivier BEYDON, 38 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 2007 Fin de mandat : 2018	NSC Groupe
Société ALSAPAR représentée par Alain BEYDON	Administrateur depuis mars 2007 Fin de mandat : 2018	NSC Groupe
Christian KOCH, 67 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 1986 Fin de mandat : 2016 Président-Directeur Général Administrateur	NSC Groupe Klima Alsagri
Nadia KOCH, 30 ans, de nationalité française	Administratrice depuis mai 2011 Fin de mandat : 2017 Directeur Général	NSC Groupe Nach Bijoux
Frédéric ROURE, 74 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 1998 Fin de mandat : 2016 <i>Démission le 03/12/2015</i>	NSC Groupe
Carine SALVY 41 ans, de nationalité française	Administratrice cooptée depuis décembre 2015 Fin de mandat : 2016 Administratrice Administratrice Administratrice Gérante	NSC Groupe PSB Industries Séché Environnement TIGF Investissements CALLA Consult
Sonia SIKORAV 58 ans, de nationalité française	Administratrice cooptée depuis août 2015 Fin de mandat : 2017 Administratrice	NSC Groupe Eolane
Catherine WALGENBACH, 45 ans, de nationalité française	Administratrice depuis juin 2014 Fin de mandat : 2017 <i>Démission le 28/08/2015</i>	NSC Groupe

Information sur les mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous informons que les mandats des commissaires aux comptes titulaires, Société MAZARS SA et Société FIDUCIAIRE DE RÉVISION SA, et suppléants, Société MAZARS FIDUCO SA et ALPHA AUDIT SAS ont été renouvelés à l'Assemblée Générale du 26 mai 2011.

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
10 mars 2016

RAPPORT 2015 SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

NSC Groupe présente son rapport sur le développement durable pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, conformément au Décret No 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Ce présent rapport est organisé en trois chapitres portant respectivement sur les aspects sociaux, environnementaux et sociétaux. Des indicateurs extra financiers ont été définis et font l'objet d'une collecte d'information auprès des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe, tel que défini ci-dessous. Ces indicateurs sont publiés chaque année dans le présent document de référence afin de mesurer la performance du Groupe et son évolution en termes de développement durable.

Les informations contenues dans ce rapport font l'objet d'une vérification par un tiers indépendant dont le rapport est joint en annexe.

Périmètre et méthode de consolidation des données extra financières

Les indicateurs relatifs au développement durable sont consolidés au niveau du Groupe pour l'ensemble des sociétés dès lors que la participation de NSC Groupe est au moins égale à 50%, ou que le Groupe dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes de direction ou de surveillance.

La consolidation des données se fait au taux de détention. Suite à la prise de contrôle d'Euroschor par NSC Groupe en mars 2015, les données des sociétés N. SCHLUMBERGER

et SEYDEL présentées dans ce rapport sont consolidées à 100%, contrairement à 2014. Il en est de même pour la société FEGE depuis la prise de contrôle réalisée en décembre 2015.

Suite à ce changement de périmètre et afin de faciliter la comparaison de données, les résultats de l'étude 2014 sont présentés à un taux de consolidation identique à celui de 2015.

Les autres fluctuations de périmètre (ouverture ou fermeture de sites, augmentation de la production, embauches, ...) sont intégrées dans les informations fournies et peuvent justifier certains écarts d'une année à l'autre.

Les indicateurs environnementaux concernent uniquement les sociétés ayant des unités de production. Sont donc exclues les sociétés du Groupe telles que les holdings et les sociétés ayant uniquement une activité commerciale. Les données environnementales de la société de tête NSC Groupe sont cependant comptabilisées dans une des sociétés industrielles.

Pour les sociétés acquises durant l'exercice, les données environnementales et sociales sont consolidées au prorata de la durée de détention. Les données ne sont pas consolidées pour les sociétés cédées durant l'exercice.

Lorsque la mesure d'un indicateur pour le dernier mois où le dernier trimestre de l'année n'est pas disponible au moment de la collecte des informations pour les besoins du présent rapport, l'information couvre une année glissante pour laquelle des données réelles sont disponibles.

Ainsi, le périmètre de reporting pour ce rapport 2015 se décompose comme suit :

Société	Type de société	Pays	Statut	Consolidé	Rapport		
					Environnement	Social	Sociétal
N.Schlumberger SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
Seydel GmbH	commerciale	Allemagne	active	100%	non	oui	non
Billion Tact Holdings Ltd	holding	Hong-Kong	active	60%	non	non	non
NSC Environnement	commerciale	France	active	100%	non	oui	non
Fonderie Schlumberger SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
NSC Florival SAS	foncière	France	active	100%	non	non	non
NSC Groupe SA	holding	France	active	100%	non	oui	non
Monomatic SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
Monomatic Italia	commerciale	Italie	active	100%	non	oui	non
NSC USA	commerciale	USA	active	100%	non	oui	non
Pakea SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
Fege	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
Euroschor SAS	holding	France	active	100%	non	non	non
Fréaco SAS	holding	France	active	100%	non	non	non
FLF SCI	foncière	France	active	100%	non	non	non
ZLTGT	commerciale	Chine	active	60%	non	non	non
SBA Sprl	commerciale	Belgique	en liquidation	100%	non	non	non
Servitex Srl	commerciale	Uruguay	en liquidation	100%	non	non	non

Collecte et consolidation des données extra financières

Des correspondants ont été identifiés dans chaque société pour la collecte des données relatives au rapport de l'exercice 2015.

Limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs environnementaux et sociaux présentent des limites, du fait de l'absence de définitions reconnues au niveau national ou international et d'estimations disponibles. Le cas échéant, la définition d'indicateurs fait l'objet de commentaires spécifiques relatifs à la méthodologie retenue.

Audit externe

La vérification des informations environnementales, sociales et sociétales par un tiers indépendant est organisée en 3 étapes :

- la revue du processus de collecte des informations, du périmètre retenu, ainsi que des outils utilisés,
- la vérification avec un avis de sincérité de l'exactitude des données reportées sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux et sur un échantillon des sites concernés,
- la revue de la consolidation des indicateurs.

La nature précise des travaux réalisés et les conclusions de ces travaux sont présentées dans le rapport élaboré par Bureau Veritas Certification joint en annexe.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le respect de l'environnement est une composante importante de l'activité industrielle déployée par les sociétés du Groupe NSC.

Politique générale en matière environnementale

a) Action de formation et d'information des salariés
La triple certification Qualité, Sécurité et Environnement (ISO 9001-ISO 14001 et OHSAS 18001) obtenue en avril 2013 par N. Schlumberger et par NSC Environnement a favorisé la communication et l'information de l'ensemble du personnel de ces sociétés. La certification ISO 9001 obtenue par Fonderie Schlumberger en 2008 participe également de cette action d'information des salariés.

b) Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des analyses sont réalisées plusieurs fois par an, notamment pour Fonderie Schlumberger, et en cas de besoins spécifiques.

c) Montant des provisions et garanties

Il n'existe pas au 31 décembre 2015 de provision pour risque en matière d'environnement comme cela est indiqué en note 12 de l'annexe aux comptes consolidés 2015.

Pollution et gestion des déchets

a) Mesures de prévention, de réduction des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Trois sociétés industrielles du Groupe NSC sont soumises à une autorisation d'exploitation en France. Ces autorisations définissent les niveaux de rejets dans l'air, l'eau et le sol

ainsi que les moyens de contrôle associés.

b) Recyclage et élimination des déchets

Les sociétés industrielles du Groupe NSC ont mis en place des tris sélectifs de leurs déchets.

Tous les flux de déchets générés par les sites sont identifiés et pesés. Les différents types de déchets sont suivis en fonction de leurs caractéristiques (dangereux ou banals) et de leurs destinations finales (valorisation ou élimination).

La quantité de déchets produits est fonction, pour une part importante, des volumes de production réalisés dans une période donnée. Les sociétés industrielles du Groupe NSC s'efforcent d'identifier régulièrement de nouvelles solutions de valorisation et de mieux isoler les flux de déchets au sein de leurs sites de production afin de réduire la part des déchets non valorisés.

Les quantités de déchets produits et valorisés sont de :

En tonnes	2015	2014
Génération de déchets		
Quantité de déchets générés	2 120	2 260
Dangereux	22	37
dont valorisés	18	8
Banals	2 099	2 223
dont valorisés	2 084	2 223

Prise en compte des nuisances sonores

Les sociétés industrielles du Groupe NSC sont attentives à toutes nuisances sonores éventuelles qui pourraient être générées aux abords des sites industriels, notamment ceux situés à proximité de zones d'habitation.

Aucune plainte pour nuisance sonore n'a été constatée durant l'exercice 2015.

Utilisation durable des ressources

a) Consommation d'eau

La consommation d'eau des sites industriels s'est élevée pour chacune des périodes à :

Consommation d'eau en m ³	2015	2014
Consommation totale en provenance des réseaux de distribution	10 309	11 031

À périmètre homogène, la consommation générale d'eau a été réduite de 6,5%, avec un recul de 722 m³.

Aucun des sites industriels ne réalise de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

Dans les cas éventuels de restriction de consommation en eau décidés par les collectivités territoriales, les sociétés du Groupe appliquent la réglementation en vigueur.

b) Consommation en matières premières

D'une manière générale, les sociétés industrielles du Groupe NSC ne consomment pas de matières premières. La seule matière première non transformée identifiée est la silice, consommée par Fonderie Schlumberger.

La consommation a été la suivante :

En tonnes	2015	2014
Silice	973	1 032

L'évolution de la consommation de silice est fonction du volume d'activité et du mix-produit.

c) Consommation d'énergie

Les consommations d'énergies ont été les suivantes :

Consommation énergétique en Mwh	2015	2014
Consommation totale dont :	17 424,7	15 797,8
Electricité	9 545,1	9 202,7
Gaz	7 635,1	6 471,8
Fioul	244,4	123,3

Les sociétés du Groupe NSC sont attentives à leurs consommations en énergie. Des actions sont menées régulièrement pour réduire ces consommations comme par exemple la mise en place par N.SCHLUMBERGER d'un éclairage par LED dans une partie de son espace de production durant l'année 2015. De même, le nouveau bâtiment accueillant les services administratifs de N. SCHLUMBERGER sur le site du « Moulin » inauguré en 2015 est labellisé « Bâtiment Basse Consommation ».

d) Utilisation de sols

Des programmes de rationalisation industrielle de type Lean Manufacturing sont mis en œuvre sur certains de nos sites industriels.

Ces actions se traduisent par une meilleure utilisation de nos outils industriels, une réduction des encours de fabrication et par conséquent une réduction des surfaces utilisées. À titre d'exemple, un système de stockage en hauteur a été mis en place sur le site industriel de N Schlumberger.

Changement climatique

a) Les rejets de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre émis sur les sites industriels par la consommation de gaz naturel, d'électricité et de fioul se sont élevés à :

En tonnes équivalent CO2	2015	2014
Gaz à effet de serre	2 534	2 230

b) Adaptation aux conséquences du changement climatique: Le Groupe NSC n'a pas identifié de risque spécifique à moyen terme pour les implantations de ses sites industriels.

Protection de la biodiversité

NSC Groupe intègre la protection de la biodiversité dans sa démarche produit en commercialisant des centrales hydroélectriques ichtyocompatibles via sa filiale NSC Environnement.

Par ailleurs, aucun emplacement industriel du groupe n'est spécifiquement concerné par la protection de la biodiversité. NSC Groupe reste néanmoins attentif à cette question par des contacts et un dialogue réguliers avec des organismes tels qu'Idée Alsace.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Emploi

a) Effectif total

Les effectifs de l'ensemble des sociétés consolidées dans ce rapport à la date de clôture des exercices étaient :

Effectif en fin de période (en unité temps plein)	2015	2014
Effectif total consolidé par pays	415,9	414,9
France	397,9	397,9
Italie	3	3
Allemagne	7	5
Etats-Unis	8	9
Effectif total consolidé par catégorie	415,9	414,9
Ingénieurs et cadres	110	102
Employés et techniciens	126,9	126,9
Ouvriers	179	186

Répartition des effectifs par sexe en %

	2015	2014
Femmes	14,6%	13,7%
Ingénieurs et cadres	3,6%	3,1%
Employés et techniciens	10,3%	9,9%
Ouvriers	0,7%	0,7%
Hommes	85,4%	86,3%
Ingénieurs et cadres	22,8%	21,5%
Employés et techniciens	20,2%	20,7%
Ouvriers	42,3%	44,1%

Répartition des effectifs par âge en %

	2015
Effectif total (en unité temps plein)	100%
-25 ans	4,3%
25 - 35 ans	20,7%
35 - 50 ans	32,6%
+ 50 ans	42,3%

Note : Donnée mise en place en 2015

b) Les embauches et les licenciements

Les embauches et licenciements pour l'ensemble des sociétés du Groupe ont été :

Evolution des effectifs	2015	2014
Embauches	39	42
Licenciements	2	3

c) Les rémunérations :

La masse salariale totale pour l'ensemble de NSC Groupe était :

Masse salariale	2015	2014
Montant annuel en K€ hors charges sociales	16 672	17 328

L'organisation du travail

a) Temps de travail

Toutes les sociétés industrielles françaises du Groupe NSC appliquent un Accord d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail, à l'exception de la société FEGE.

Deux sociétés du Groupe ont mis en place un accord de modulation.

b) L'absentéisme

Les taux d'absentéisme constatés pour les sociétés industrielles sont :

Absentéisme	2015	2014
Taux d'absentéisme	5,50%	4,75%

Relations sociales

a) Organisation du dialogue social

Certaines sociétés ont mis en place des Comités d'Entreprise, Délégations Uniques du Personnel ou Délégués du Personnel. Le nombre de sociétés industrielles concernées par ces instances de dialogue avec le personnel est le suivant :

	Sociétés industrielles concernées
Comité d'Entreprise	2
Délégation Unique du Personnel	2
Délégués du Personnel	3

Note : Données consolidées sans application du pourcentage de détention

b) Le bilan des accords collectifs

Le bilan des accords collectifs signés pour les sociétés industrielles est le suivant :

Accords collectifs	2015	2014
Bilan des accords collectifs signés	3	7
Accords collectifs en application	34	

Note : La donnée « accords collectifs en application » est introduite en 2015

Santé et sécurité

a) Conditions de santé et sécurité au travail

Le Groupe NSC est attentif à la santé et à la sécurité au travail. Trois sociétés du Groupe NSC ont mis en place un CHSCT.

L'ensemble des salariés français du Groupe NSC réalise un examen médical à l'embauche puis à une fréquence inférieure ou égale à 2 ans. Pour les collaborateurs des autres pays, la périodicité se fait dans le respect de la réglementation locale.

Cinq sociétés industrielles ont mis en place et suivent régulièrement un Document Unique d'évaluation des risques (le document unique transcrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les solutions à mettre en œuvre au sein des entreprises).

Aucun accord signé particulier n'a été formalisé sur l'année concernant ces conditions de santé et de sécurité au travail.

b) Accidents du travail

Le bilan des accidents du travail et des déclarations des maladies professionnelles pour les sociétés industrielles est le suivant :

Bilan des accidents du travail	2015	2014
Nombre d'accidents du travail total	26	38
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	13	22
Taux de fréquence par million d'heures	16,18	28,39
Heures d'incapacité suite aux accidents de travail	2 186	
Taux de gravité par millier d'heures	2,7	
Maladie professionnelle déclarée	0	0

Formation

a) Politique mise en œuvre

Afin de renforcer leurs savoir-faire, les sociétés du Groupe NSC veillent à maintenir les compétences de leurs salariés via la mise en place de plans de formations. Ces formations concernent l'ensemble du personnel (atelier, bureau d'études, administration, etc.).

b) Volume de formations

Le bilan chiffré de la politique de formation pour les sociétés industrielles est le suivant :

Bilan de la formation professionnelle	2015	2014
Dépenses consacrées à la formation en K€	295	194
% sur masse salariale imposable	1,77%	1,12%
Heures de formation	6 897	6 641

Egalité de traitement

a) Mesures en faveur de l'égalité homme/femme

Les sociétés du Groupe NSC veillent à pratiquer l'égalité entre hommes et femmes tant au niveau du recrutement, que des augmentations salariales et promotions internes. Ceci est pris en compte lors des négociations annuelles obligatoires.

b) Mesure en faveur des personnes handicapées

Le nombre de travailleurs handicapés pour les sociétés industrielles est le suivant :

Travailleurs handicapés	2015	2014
Nombre de personnes employées	18	18
En équivalent temps plein	18	18
Nombre d'unités fixé par la loi	17	19

c) Politique contre les discriminations

Les sociétés du groupe NSC respectent la réglementation en vigueur.

Les politiques contre les discriminations sont décrites dans les règlements intérieurs des sociétés respectives ou via les affichages légaux.

Conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail

Les sociétés du Groupe NSC sont localisées en Europe et aux USA. Elles appliquent la réglementation en vigueur dans ces pays qui ont eux-mêmes traduit les conventions fondamentales de l'Organisation du Travail dans leur cadre législatif et dans leur code du travail.

Par ailleurs, les sous-traitants et les fournisseurs des sociétés de NSC Groupe sont majoritairement localisés en Europe et aux USA.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Impact territorial, économique et social

a) En matière d'emploi et de développement régional

Tous les sites de production des sociétés du Groupe NSC sont implantés depuis de nombreuses années et bien acceptés par les populations locales. D'une manière générale, le Groupe privilégie les recrutements sur les zones où il est implanté.

Par ailleurs, le Groupe NSC s'efforce d'impliquer un certain nombre de cadres et de dirigeants dans le développement industriel et économique local, en participant à divers organismes de développement économique ainsi qu'à des associations professionnelles et industrielles et/ou en siégeant dans les Chambres de Commerce et d'Industrie et dans d'autres comités locaux.

b) Sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe NSC s'efforce de contribuer à la qualité de vie des populations riveraines ou locales.

À titre d'exemple, il met ses installations à la disposition d'événements locaux, il entretient régulièrement une communication avec les élus territoriaux pour les informer de la situation économique et sociale de ses sociétés, il contribue à des manifestations culturelles. Il développe une communication continue avec le voisinage de ses sites en s'efforçant d'un total respect.

Il est d'autre part fortement impliqué dans le reclassement et la transformation des terrains et immeubles industriels qu'il n'occupe plus, en collaboration avec les collectivités territoriales. À titre d'exemple, NSC Groupe a lancé en 2015 la phase de commercialisation de futurs lofts sur le site dit du « Louvre », fleuron du patrimoine immobilier de Guebwiller.

Relations avec les personnes et les organisations

Certains dirigeants et cadres du Groupe sont en relation suivie avec les acteurs de l'enseignement public et de la formation en France.

Deux sociétés du Groupe organisent chaque année des visites d'entreprise pour des classes de lycées ou collèges

proches de leur implantation, pour des associations proches de leurs activités ou pour des élus politiques ou consulaires.

Sous-traitance et fournisseurs

a) La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe NSC s'efforce de mettre en œuvre une politique d'achats responsable. À ce titre, le Groupe s'engage à collaborer avec des fournisseurs dont les pratiques commerciales et industrielles respectent ce principe.

b) L'importance de la sous-traitance

Les sociétés industrielles du Groupe NSC sous-traitent une partie de la fabrication à des sociétés proches de leurs implantations.

L'achat de sous-traitance a représenté les montants suivants en 2014 et 2015 pour les sociétés industrielles françaises :

En K€	2015	2014
Sous-traitance	5 502	7 206

La diminution de la sous-traitance de 24% s'explique principalement par le non recours de N. SCHLUMBERGER à cette activité dans son processus de production.

Loyauté des pratiques

a) Les actions engagées pour prévenir la corruption

NSC Groupe et ses filiales sont attentifs aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils sont présents ou actifs. Un programme de prévention contre la corruption est en cours d'élaboration et fera l'objet d'un déploiement interne en 2016.

b) Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les sociétés du Groupe NSC conçoivent et assemblent des machines pour l'industrie du textile et du packaging. Lors de la conception des machines, les sociétés du Groupe NSC appliquent les normes en vigueur relatives à la sécurité et à l'ergonomie.

c) Les autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Les implantations du Groupe NSC sont localisées dans des pays à très faible risque vis-à-vis des droits de l'homme.



BUREAU VERITAS SA
67/71, boulevard du Château
92571 Neuilly-sur-Seine

Société anonyme
RCS Nanterre B 775 690 621

Rapport de vérification de la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Les informations revues concernent l'exercice clos 31 décembre 2015.

Demande, Responsabilités et Indépendance

A la suite de la demande qui nous a été faite par NSC Groupe et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le n°3-289 (liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport sur le développement durable 2015 de NSC Groupe.

Il appartient à NSC Groupe de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination du Responsable du Contrôle de gestion en charge du reporting de NSC Groupe conformément :

- ✓ à l'outil de collecte et de consolidation des données sociales et environnementales 2014 qui intègre les définitions des informations et la méthode de consolidation des données sociales et environnementales;

ci-après nommé « les procédures de reporting », consultables au siège de NSC Groupe, et dont une synthèse est intégrée en introduction du rapport développement durable.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir le présent rapport de vérification.

Les conclusions de ce rapport intègrent :

- ✓ une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre le 1^{er} février 2016 et la signature de notre rapport pour une durée d'environ une semaine par un vérificateur. Nous avons conduit environ 5 entretiens durant cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations sociales, environnementales et sociétales portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce français. Les adaptations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées dans le rapport sur le développement durable.



Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- ✓ prise de connaissance des orientations en matière de développement durable de NSC Groupe, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- ✓ comparaison des informations présentes dans le rapport sur le développement durable 2015 avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce français ;
- ✓ vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.

Pour l'avis motivé sur la sincérité nous avons effectué nos travaux conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et notre méthodologie interne.

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants permettant de conclure sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting :

- ✓ examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité ;
- ✓ identification des personnes, qui au sein de NSC Groupe sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ✓ vérification de la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations ;
- ✓ prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations ;
- ✓ conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal ;
- ✓ sélection des informations consolidées à tester¹ et détermination de la nature et de l'étendue des tests à mener en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux ;
- ✓ Pour les informations quantitatives que nous avons considérées comme étant le plus importantes, nous avons :
 - réalisé une revue analytique des informations et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
 - sélectionné un échantillon de sites² en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du Groupe, de leur implantation, des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices et d'une analyse de risques.
- ✓ Pour chacun des sites sélectionnés nous avons effectué les travaux suivants :
 - conduite d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting ;
 - réalisation de tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives ;

¹ **Informations sociales** : effectif total et répartition par sexe, par zone géographique, par catégorie socio-professionnelle et par âge, nombre d'embauches ; nombre de licenciements ; masse salariale ; absentéisme ; nombre d'accords collectifs signés en 2015 ; nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt, taux de fréquence, taux de gravité, maladie professionnelle, dépenses consacrées à la formation, nombre d'heures de formation ; nombre de travailleurs handicapés. Le taux de couverture est de 23%.

Informations environnementales : quantités de déchets dangereux (42%) et quantité de déchets banals (82%); consommation d'eau (69%), quantité de matière première consommée (100%); consommation d'énergie (62%) dont électricité (79%) et gaz (43%) ; émission de GES (53%). Le taux de couverture est indiqué entre parenthèse pour chaque information.

Information qualitatives : les certifications obtenues, relations avec les personnes et les organisations, sous-traitance et fournisseurs.

² Fonderie Schlumberger SAS et Pakéa

NSC Groupe

n°affaire : 6327365

indice révision : 01

année de la vérification : 2016



L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de plus de 20% des effectifs et entre 42% et 89% des valeurs reportées pour les informations environnementales testées.

- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons considérées importantes, nous avons mené des entretiens, analysé les documents sources et le cas échéant des données publiques ;
- ✓ Pour les explications relatives aux informations omises, nous en avons apprécié la pertinence.

Observations sur les procédures de reporting et les données

Les procédures et pratiques de reporting de NSC Groupe appellent de notre part les observations suivantes :

- ✓ Le processus de collecte et de compilation des informations devrait être renforcé par l'amélioration des définitions et des règles de calculs des indicateurs, par la systématisation des contrôles internes ;
- ✓ Le reporting gagnerait en robustesse s'il incluait des définitions plus précisées des données devant être collectées, ceci devrait permettre à tous les sites d'avoir une compréhension commune de ce qui doit être collecté.
- ✓ L'information sur les pollutions dans l'air, l'eau et le sol pourrait être renforcée par des indicateurs quantitatifs sur les rejets.

Attestation de présence

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par NSC Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, les informations omises sont assorties d'explication.

Avis de sincérité

En conclusion, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées par NSC Groupe dans le rapport sur le développement durable 2015.

Les informations fournies pour les informations omises nous ont semblé recevables.

A Puteaux, le 31 mars 2015

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon
Vice-Président

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2011	2012	2013	2014	2015
Capital en fin d'exercice en K€					
Capital social	8 772	8 772	8 772	7 906	7 906
Nombre d'actions ordinaires existantes	548 250	548 250	548 250	494 095	494 095
Actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations		0	0	0	0
• par exercice de droits de souscription		0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice en K€					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 936	1 520	1 162	1 418	1 413
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 400	7 273	580	702	-1 318
Impôts sur les bénéfices	-182	402	43	151	469
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 181	266	-1 075	-2 765	7 587
Résultat distribué	2 056	1 097	1 234	1 112	1 359
Résultats par action en €					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-2,89	14,00	1,14	1,73	-1,72
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	2,15	0,49	-1,96	-5,60	15,36
Dividende attribué à chaque action (en euros)	3,75	2,00	2,25	2,50	2,75
Personnel					
Effectif moyen des salariés	7,00	7,50	7,75	9,00	9,00
Montant de la masse salariale	1 173	966	949	1 001	1 056
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	501	497	497	540	602
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0
Groupe CONSOLIDÉ en K€					
Chiffre d'affaires hors taxes	59 664	62 883	52 172	41 041	77 203
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	15 262	-2 959	1 072	3 799	5 708
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	27,84	-5,40	2,05	7,54	11,91
Marge brute d'autofinancement	975	-1 097	3 181	777	9 641
Investissements industriels	2 737	2 760	1 652	1 887	3 074
Personnel :					
• effectifs	445	379	327	226	420
• masse salariale (charges comprises)	19 982	21 666	17 241	13 570	22 739

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Exercice 2015

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte dans le présent rapport :

- Des règles de gouvernance et de fonctionnement qui ont encadré les travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Des principes et règles de détermination de rémunération des mandataires sociaux.
- Des pouvoirs du Président-Directeur Général.
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et le Groupe.

Compte tenu du nombre limité de salariés et de son organisation, la société n'applique pas un code de gouvernance élaboré par des organisations représentatives des entreprises. En effet, la structure restreinte de ses équipes facilite la communication, le travail en commun et l'efficacité des mesures de contrôle interne. En outre, l'effectif réduit du Conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations qu'il arrête. Cette souplesse permet à chaque administrateur d'obtenir toute information qui lui paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment celle de contrôle, mais également de prendre contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et / ou cadres dirigeants de la société.

Une politique de communication financière formalisée sur la base des recommandations de l'Observatoire de la Communication Financière a été mise en place en 2015.

Les règles appliquées en complément des dispositions légales sont développées dans le présent rapport.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 10 mars 2016.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel, et le suivi de sa réalisation,
- la discussion et l'approbation des orientations stratégiques,
- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- l'examen des comptes rendus du Comité d'audit, du Comité de rémunération et de nomination, et du Comité stratégique (ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2016).

2. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres, à savoir :

M. Bruno AMELINE	Président-Directeur Général
M. Régis BELLO	Administrateur
M. Olivier BEYDON	Administrateur
M. Christian KOCH	Administrateur
Mme Nadia KOCH	Administratrice
M. Frédéric ROURE	Administrateur jusqu'au 3 décembre 2015 (démission)
Mme Carine SALVY	Administratrice cooptée en date du 3 décembre 2015
Mme Sonia SIKORAV	Administratrice cooptée en date du 28 août 2015
Mme Catherine WALGENBACH	Administratrice jusqu'au 27 août 2015 (démission)
Société ALSAPAR SC	Administrateur - Représentant permanent : Alain BEYDON

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateur élu par les salariés de l'entreprise.

La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure dans le Rapport de gestion.

Le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes conformément aux dispositions de la loi n°2015-103 du 27 janvier 2011.

3. Rémunération

Au titre de l'année 2015, le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration s'est élevé à 72 000€ net des prélèvements à la source et des cotisations pour ceux des administrateurs assujettis.

4. Règlement intérieur

Il n'y a pas de règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement du Conseil.

5. Fréquence des réunions

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président. Au cours des exercices écoulés, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2013, 4 fois en 2014 et 5 fois en 2015. Il a délibéré sur un ordre du jour établi préalablement. Des thèmes récurrents comme la marche des affaires,

les budgets, la politique d'investissements, les besoins de financement, le renouvellement des mandats... ou ponctuels comme la cession de sociétés, la croissance externe, les plans de développement, les risques et/ou les contentieux significatifs et le suivi des projets importants ont été abordés lors de ces réunions.

6. Convocation du Conseil d'administration

L'article 17-1 des statuts de la société stipule que la convocation doit être faite trois jours à l'avance par tous moyens de communication. En cas d'urgence, elle peut être faite sans délai.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

7. Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur sont communiqués avant la réunion.

Les Administrateurs sont tenus informés, entre les réunions, de l'évolution des dossiers importants en cours, par courriel ou courrier.

8. Tenue des réunions

Les réunions ont lieu, soit au siège social de NSC Groupe, soit au siège social d'une de ses filiales ou à tout autre endroit indiqué sur la convocation.

9. Comité d'Audit et Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité d'Audit se compose de 2 Administrateurs. Il vérifie l'existence et contrôle les procédures de comptabilité, de reporting, de contrôle de gestion et d'audit du Groupe, en toute indépendance vis-à-vis du Président du Groupe. Il contrôle pour le compte du Conseil d'administration, les propositions d'arrêté des comptes consolidés en tenant compte des recommandations des Commissaires aux comptes.

En 2015, le Comité d'Audit s'est attaché à examiner les conditions, méthodes et moyens de contrôle utilisés pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés du Groupe ainsi que pour la maîtrise des principaux risques. Il s'est réuni le 3 mars, le 30 juillet et le 21 octobre 2015.

Le Comité de Rémunération et de Nomination est composé de 2 Administrateurs. Il définit le niveau et la nature des rémunérations des membres du Comité de Direction Groupe. Il fixe les objectifs dont dépendent les parts variables des rémunérations et contrôle le niveau d'atteinte de ces objectifs. Il propose également au Conseil d'Administration les nominations des nouveaux Administrateurs et valide la nomination des dirigeants du Groupe.

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni le 14 avril 2015. Il a fixé les parts variables des rémunérations des membres du Comité de Direction Groupe au titre de 2014 et défini les objectifs et conditions des rémunérations variables au titre de 2015. Il a également été impliqué dans le recrutement de deux nouvelles administratrices.

10. Décisions adoptées

Les décisions adoptées par le Conseil d'administration sont transcrites dans les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

11. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les Administrateurs pour approbation.

12. Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales sont décrites dans le Titre V des statuts de la société.

13. Publications des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce figurent dans le Rapport de gestion.

PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 décembre 2006, a arrêté les principes suivants relatifs à la rémunération du Président :

- Rémunération annuelle brute versée sur 13 mois.
- Absence d'indexation sur toute augmentation générale.
- Partie variable basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques.
- Plan de retraite.

Le Comité de Rémunération du 14 avril 2015 a validé que les conditions de rémunération annuelle du Président du Conseil d'Administration restaient inchangées pour 2015. La rémunération se compose :

- d'une partie fixe, payée sur 13 mois s'élevant à 239 K€, comprenant l'avantage en nature d'un véhicule de fonction,
- d'une partie variable plafonnée à 4/13 de la rémunération annuelle fixe brute. Cette partie variable est basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques,
- d'une retraite sur-complémentaire dont la charge annuelle pour l'entreprise s'élève à 6% de la rémunération annuelle brute, avec un maximum de complément annuel de retraite s'élevant à 8 % de la dernière rémunération annuelle brute,
- du bénéfice du « Régime de garantie sociale en cas de perte du mandat social » servi par l'AGSC,

Le Président bénéficie par ailleurs de jetons de présence pour un montant net de 12K€ au titre de 2015.

Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée au Président du Conseil d'Administration, ni à aucun autre membre du personnel du Groupe.

POUVOIRS DU PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1. Limitations imposées par les statuts

À titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration :

- L'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce.
- Les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de la société.
- Les créations et cessions de sociétés.
- Les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a renouvelé pour une durée de un an, le 10 mars 2016, l'autorisation donnée au Président-Directeur Général de pouvoir effectuer les opérations suivantes :

- Donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 8 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales.
- Céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET OBJECTIF DU RAPPORT

1. Définition du contrôle interne

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objectifs :

- De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels respectent les lois et règlements applicables, ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes du Groupe.
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- De prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du Groupe, ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sans pouvoir néanmoins constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, NSC Groupe a défini

et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent sur les recommandations, sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne formulées par l'AMF, sans nécessairement avoir formalisé les procédures appliquées.

2. Périmètre du contrôle interne

Il appartient à chaque filiale de mettre en place un contrôle interne adapté à sa situation.

La société mère veille à l'existence de ces dispositifs au sein de ses filiales.

3. Organisation fonctionnelle et organigrammes

L'organigramme juridique du Groupe est tenu à jour par la Direction Administrative et Financière Groupe. Les organigrammes fonctionnels sont définis et révisés en cas de besoin par les Présidents des sociétés et approuvés par le Président du Groupe.

4. Composition des Comités de Direction

Le Comité de Direction du Groupe est constitué du Président, du Directeur des Opérations ainsi que du Directeur Administratif et Financier du Groupe.

Les Comités de Direction des sociétés sont constitués, sur proposition de leurs Présidents, des principaux responsables fonctionnels et opérationnels. Ils accueillent chacun un représentant de la société mère ayant un droit de veto sur les décisions du Comité de Direction.

5. Fonctionnement des Comités de Direction Groupe et des filiales

Le Comité de Direction Groupe se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu figurant sur la convocation pour :

- Définir, proposer et mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration.
- Définir les actions permettant d'atteindre les objectifs budgétaires.
- Contrôler l'évolution des performances économiques et prendre les décisions nécessaires pour atteindre ces objectifs.
- Étudier toute mesure permettant d'améliorer l'efficacité globale du Groupe.
- S'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Le Comité de Direction Groupe s'est réuni 9 fois en 2013, 11 fois en 2014 et 10 fois en 2015. Sauf exception, un ordre du jour est établi pour chaque réunion et un compte-rendu est rédigé et diffusé aux participants.

Comités de Direction des filiales

Les Comités de Direction des sociétés se réunissent également régulièrement.

Les réunions de ces Comités de Direction ont lieu dans chaque société. Les membres y participent selon un ordre du jour établi préalablement. Des documents détaillés sont mis à la disposition de chacun pour permettre d'analyser les points à traiter.

Un représentant de la société mère est membre du Comité de Direction de chaque société, avec droit de veto sur les décisions.

Des thèmes récurrents centrés sur la bonne marche des affaires sont abordés régulièrement lors de ces réunions.

D'autres sujets sont abordés ponctuellement en fonction des besoins ou de la nécessité du moment.

6. Missions d'audit

Le Groupe ne dispose pas d'un service d'audit interne mais procède à des revues ponctuelles de contrôle interne. Les engagements financiers pris par les Présidents et Directeurs Généraux des filiales font l'objet de limites formalisées afin d'encadrer les risques. Tout engagement supérieur aux limites définies doit faire l'objet d'une validation par un membre du Comité de Direction du Groupe. Il a été procédé en 2015 à une revue ponctuelle des processus opérationnels et des besoins en fonds de roulement des filiales industrielles, à une revue des processus de valorisation des stocks et des en-cours et des taux de l'heure utilisés pour valoriser les en-cours, à une revue des systèmes d'information utilisés au sein du Groupe et à l'élaboration d'une politique de communication financière. Les Commissaires aux comptes effectuent par ailleurs des revues de processus dans le cadre de leurs missions annuelles. Les recommandations des Commissaires aux comptes sont examinées par la Direction Financière du Groupe et font l'objet d'actions correctives dans les filiales si nécessaire.

La mise en œuvre de ces actions correctives relève de l'autorité des Présidents des sociétés concernées.

7. Établissement et suivi des budgets

Des budgets sont établis dans chaque société selon des instructions et un planning préétabli annuellement. Une fois validés, ces budgets fixent les objectifs à atteindre pour chaque responsable (sociétés, départements ou services) et les moyens humains et financiers mis en œuvre pour y parvenir.

Les objectifs font l'objet d'un suivi régulier ; les principaux indicateurs financiers mensuels et cumulés sont comparés aux données du budget et de l'année précédente.

Des actions correctives sont décidées par le Comité de Direction Groupe, ou les Comités de Direction des sociétés, le cas échéant.

Une note de synthèse et des tableaux chiffrés relatifs à la marche des affaires sont préparés par la direction du Groupe et diffusés aux membres du Conseil d'administration, préalablement à la tenue des réunions du Conseil d'Administration.

Des tableaux de bord mensuels plus détaillés sont établis à l'usage du Comité de Direction Groupe et des dirigeants des filiales.

8. Information comptable, financière et de gestion - Systèmes d'information - Direction Administrative et Financière du Groupe

Le Directeur Administratif et Financier est rattaché au Président-Directeur Général. À ce titre, il :

- Supervise au sein du Groupe les services financiers, comptables, consolidation, fiscalité, juridique, contrôle de gestion, audit interne et systèmes d'information centraux,
- Veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur, et propose toute amélioration souhaitable,
- Fixe les calendriers des arrêtés de comptes mensuels, semestriels et annuels, et établit les tableaux de bord

correspondants,

- Établit les projets de comptes semestriels et annuels, les règles et procédures du Groupe, les modes de gestion de la trésorerie et des risques de change, ainsi que la mise en place de tous financements, emprunts, lignes de crédit, garanties ou cautions,
- Assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe et des principales filiales, et avec les autres experts indépendants,
- Participe aux études concernant l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation.

Rédaction de directives et procédures

Les principales règles et procédures en vigueur dans le Groupe sont élaborées par la Direction Administrative et Financière du Groupe et transmises à l'attention des principaux responsables.

Les habilitations bancaires sont systématiquement mises à jour en cas de changement des fonctions et/ou des responsables concernés.

L'utilisation de logiciels de gestion et d'information intégrés dans certaines sociétés du Groupe a conduit à l'établissement de procédures opérationnelles plus développées.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel comptable international IFRS. La procédure de consolidation et les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations courantes de contrôle interne sont assurées par un personnel qualifié tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celle-ci.

• Contrôle des états financiers :

Les comptes sociaux sont établis par les services comptables de chaque filiale ou par les services comptabilité et contrôle de gestion Groupe pour les filiales qui ne disposent pas de services comptables. Les comptes sociaux sont arrêtés selon un calendrier fixé par la Direction Administrative et Financière du Groupe. Les règles comptables appliquées sont conformes à la réglementation du pays dans lequel la filiale exerce son activité. Les principales options retenues pour les arrêtés des comptes sont examinées et validées par la Direction Administrative et Financière du Groupe et font l'objet d'une revue avec les commissaires aux comptes.

Les liasses de consolidation périodiques, incluant le bilan, le compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes sont transmises par les filiales au service Consolidation du Groupe selon un planning préétabli. Le service Consolidation du Groupe contrôle l'exhaustivité des informations financières, la bonne application des procédures de clôture et de retraitements, la réconciliation des comptes intra-Groupe. Il existe pour la consolidation un référentiel qui définit, pour l'ensemble des entités du Groupe, un plan comptable et des procédures de gestion concernant les principaux postes comptables.

• Contrôle des informations contenues dans les tableaux de bord :

L'établissement et la diffusion des tableaux de bord sont réalisés sous la responsabilité des responsables de filiales et avec l'appui, si nécessaire, des services comptabilité

et contrôle de gestion Groupe. Au niveau du Groupe, le contrôle de gestion a pour mission, sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière, de s'assurer de la cohérence des informations reçues, et d'établir un tableau de bord synthétique à l'attention de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

• **Contrôles opérationnels :**

Ils sont facilités par l'existence de systèmes d'information intégrés dans certaines filiales du Groupe. Dans tous les cas, les anomalies sont analysées et traitées par les responsables concernés avec le support de la Direction Financière du Groupe.

Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion Groupe définit les calendriers et le contenu des reporting des filiales. Il anime le processus budgétaire et s'assure de la mise à jour régulière des prévisions. Il veille à la cohérence des informations fournies et définit les méthodes de chiffrage des différents coûts de production.

En fonction de leur taille, les sociétés du Groupe peuvent disposer de ressources en contrôle de gestion afin d'assurer l'établissement des budgets, leur suivi ainsi que l'analyse des écarts et des plans d'action associés. Dans tous les cas, les filiales opérationnelles assurent l'analyse et le contrôle des engagements, le suivi et l'analyse des marges sur commandes, ainsi que le suivi de leur trésorerie.

Système d'information

Les systèmes d'information font l'objet :

- De l'application d'une politique de sécurité permettant d'assurer un service conforme aux besoins de l'entreprise,
- D'une analyse des menaces, des impacts et des vulnérabilités pour établir leur niveau de risque,
- D'une analyse de ce qui doit être protégé, de sa valeur et du niveau de disponibilité nécessaire.

Dans ce cadre, des procédures de protection et de prévention sont appliquées :

- Les matériels sont situés dans des locaux disposant de protection contre les intrusions physiques et l'incendie,
- Les accès au réseau interne de l'entreprise sont contrôlés, protégés et validés par des outils de pare-feu, d'anti-virus et d'anti-spam, régulièrement mis à jour,
- Les données sont sauvegardées à des fréquences quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles, et ces sauvegardes sont stockées dans des coffres-forts à l'épreuve du feu,
- Le niveau de service des applications et des matériels les plus critiques est assuré par des contrats de maintenance associés à des délais de remise en service adaptés.

9. Gestion des risques

Le Groupe assiste ses filiales afin de maîtriser les principaux risques juridiques et financiers suivants:

- Sur les termes des contrats commerciaux significatifs engageant les sociétés du Groupe,
- Sur la sécurisation des paiements des clients,
- Sur la maîtrise du risque de change.

Trois des filiales industrielles ont souscrit une assurance-crédit garantissant les risques de non paiement et de fabrication consécutifs à la défaillance financière de ses clients.

NSC Groupe a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile pour le compte de l'ensemble de ses filiales. Cette police couvre, pour le monde entier, la responsabilité de l'ensemble des sociétés du Groupe du fait de leurs activités. La détermination des capitaux à assurer, la souscription de la police et la gestion des dossiers sont effectuées par NSC Groupe. Par ailleurs, une assurance mandataires sociaux couvre les dirigeants de droit ou de fait du Groupe dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Groupe a mis en place, pour NSC Groupe et ses principales filiales, un suivi des risques juridiques des sociétés.

10. Relations avec les Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale mixte du 26 mai 2011 a renouvelé le mandat de la Société Mazars SA à Strasbourg en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Mazars Fiduco à Strasbourg en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2011 à 2016 inclus.

La même Assemblée a renouvelé la Société Fiduciaire de Révision SA à Mulhouse en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et la société Alpha Audit SAS à Mulhouse en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2011 à 2016 inclus.

Ils ont libre accès aux documents et peuvent librement communiquer avec toute personne nécessaire à la réalisation de leur mission, conformément à la loi.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement invités et assistent aux réunions du Conseil d'administration arrêtant les comptes semestriels et annuels, ainsi qu'aux réunions du Comité d'Audit quand nécessaire.

11. Événements marquants

- Il a été procédé le 20 janvier 2015 à l'acquisition de 20% des titres de la société Fège, tel que prévu contractuellement, portant ainsi le taux de détention de cette filiale à 80%. Le montant de la transaction est de 2 093K€ et n'a pas eu d'autre incidence en consolidation que la diminution de la dette constatée lors de la prise de la prise de contrôle de cette entité.

- Dans le cadre d'un accord transactionnel intervenu le 30 décembre 2015 avec l'actionnaire minoritaire de Fège, il a également été procédé à un achat anticipé de 18% des titres, devant être acquis en 2016, ce qui porte à 98% le taux de détention de cette filiale en fin d'exercice. Cet accord a également permis de réduire le prix d'acquisition de 0.38M€ et de mettre un terme aux réclamations engagées par NSC Groupe contre les vendeurs.

- En conformité avec IAS 27, Sant'Andrea Novara, filiale détenue via Euroschor, est sortie du périmètre de consolidation au 30 septembre 2013 compte tenu de la perte de contrôle liée à la réalisation du plan d'apurement du passif par le juge commissaire nommé par le tribunal de Novara.

- Cette filiale a été placée en concordato preventivo (équivalant à une mise en sauvegarde française) le 4 avril 2013 et le tribunal de Novara a homologué le 2 mars 2015 le plan d'apurement du passif dont le délai

- de recours des tiers est éteint depuis le 23 mai 2015.
- La branche d'activité d'Imola a été cédée en juillet 2014 et celle de Novara, en location-gérance depuis septembre 2014, a fait l'objet d'une cession le 1^{er} juillet 2015. Le produit des cessions d'actifs s'est élevé à 3,1M€ et les associés NSC Groupe et Orlandi ont contribué financièrement en septembre 2015 à hauteur de 3,9M€ au comblement du passif de Sant'Andrea Novara.
 - L'apurement de ce passif a été partiellement réalisé en décembre 2015 par le liquidateur chargé de la réalisation du plan et une créance de 501 K€ détenue par NSC Groupe remboursée par Sant'Andrea Novara. Les montants restant dus devraient être remboursés aux créanciers chirographaires durant le 1^{er} semestre 2016.
 - Une provision pour risque a été constituée par NSC Groupe au 31 décembre 2013 afin de couvrir sa quote-part d'insuffisance d'actifs liée au plan d'apurement du passif de Sant' Andrea Novara ; cette provision reclassée en dépréciation du compte courant sur Sant' Andrea Novara s'élève à 2,2 M€ au 30 décembre 2015, contre 2,15 M€ au 31 décembre 2014.
- Il a été procédé le 16 mars 2015 à l'acquisition des 50% d'Euroschor détenus depuis la création de cette société par le Groupe Orlandi. Cette acquisition permet de prendre le contrôle du secteur d'activité Fiber to Yarn, NSC Groupe détenant maintenant 100% d'Euroschor. Ce secteur d'activité, consolidé par mis en équivalence jusqu'au 16 mars 2016, est intégré globalement depuis cette date.
 - Dans le cadre des acquisitions de Fège et d'Euroschor, un financement bancaire de 8,0 M€, dont 4,0 M€ empruntés à Bpifrance, a été mis en place en février 2015 sur une durée de 7 ans.
 - La société a procédé à une distribution de dividende le 11 juin 2015 à hauteur de 1,199 M€, correspondant à un dividende unitaire de 2,50 €.

12. Conclusion : objectifs à court et moyen terme

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels il peut être confronté.

Le programme de travail 2016 est axé sur :

- La mise en place d'un outil de reporting unique pour le Groupe et ses filiales,
- La mise en place d'un système de gestion centralisé de la trésorerie des entités françaises du Groupe,
- Le démarrage d'un système de gestion intégré chez Fège,
- Une revue des procédures en vigueur afin de prévenir les fraudes dans les filiales.



Le Président du Conseil d'administration
Bruno AMELINE

DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

.....
Au 31 décembre 2015

Préambule : Les comptes présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 mars 2016 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 31 mai 2015

A – COMPTES CONSOLIDÉS

1 | Bilan consolidé

2.A | Compte de résultat consolidé

2.B | État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

2.C | Analyse de certains postes du compte de résultat

3 | Tableau des flux de trésorerie

4 | Variation des capitaux propres consolidés

5 | Annexe aux comptes consolidés

Note 1	Principes comptables
Note 2	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations
Note 3	Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation
Note 4	Changement de méthode comptable
Note 5	Information par secteurs opérationnels
Note 6	Frais de recherches et développement
Note 7	Impôt
Note 8	Goodwill
Note 9	État de l'actif immobilisé
Note 10	Stocks et en-cours
Note 11	Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière
Note 12	Provisions
Note 13	Échéancier des passifs
Note 14	Échéancier des actifs
Note 15	Résultat financier
Note 16	Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan
Note 17	Liste des filiales et méthodes de consolidation
Note 18	Dividendes
Note 19	Immeubles de placements
Note 20	Information sur les co-entreprises et parties liées
Note 21	Événements significatifs postérieurs à la date de clôture des comptes
Note 22	Résultat par action et composition du capital
Note 23	Effectifs
Note 24	Rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants
Note 25	Honoraires des Commissaires aux comptes

1 | BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (en K€)	Note	31/12/2015	31/12/2014
Goodwill	Note 8	13 485	13 069
Immobilisations incorporelles	Note 9	176	166
Immobilisations corporelles	Note 9	13 793	8 114
Immeubles de placements	Note 9	2 080	2 252
Titres mis en équivalence	Note 3	0	9 516
Impôts différés	Note 7	2 358	187
Actifs financiers non courants	Note 14	4 572	8 200
Total actifs non courants		36 465	41 504
Stocks et en-cours	Note 10	22 891	5 035
Clients et comptes rattachés	Note 14	12 729	7 099
Autres créances et comptes de régularisation	Note 14	6 303	5 930
Impôts courants	Note 14	825	404
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 14	29 597	14 989
Actif courant destiné à la vente		0	0
Total actifs courants		72 345	33 456
Total de l'actif		108 810	74 961
PASSIF (en K€)	Note	31/12/2015	31/12/2014
Capital		7 906	7 906
Primes		0	0
Réserves et résultat		49 736	45 255
Autres		355	82
Capitaux propres - part du groupe		57 996	53 243
Intérêts minoritaires		10	0
Total des capitaux propres		58 006	53 243
Provisions pour risques et charges	Note 12	6 638	4 584
Impôts différés	Note 7	41	45
Passif financier non courant	Note 13	12 546	4 229
Total des passifs non courants		19 224	8 858
Emprunts et dettes financières courants	Note 13	6 664	3 022
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 13	8 521	4 483
Impôts courants	Note 13	142	121
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 13	16 253	5 234
Passif courant destiné à la vente		0	0
Total passifs courants		31 580	12 860
Total du passif		108 810	74 961

2 - A | COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en K€	Note	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	Note 5	77 203	41 041
Autres produits d'exploitation	2-C a)	498	238
Produits de l'activité		77 701	41 279
Achats consommés		-27 822	-15 661
Services extérieurs		-16 319	-9 325
Charges de personnel		-22 739	-13 570
Autres charges d'exploitation	2-C a)	-327	-527
Impôts et taxes		-1 340	-831
Dotations aux amortissements et aux provisions		-2 671	-511
Résultat opérationnel courant		6 483	854
Autres produits et charges opérationnels	2-C b)	-569	0
Résultat opérationnel		5 914	854
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 20	-53	2 080
Résultat opérationnel après quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		5 861	2 934
Coût de l'endettement financier	Note 15	-154	-169
Autres charges financières		-54	-20
Autres produits financiers	Note 15	951	796
Résultat courant (des sociétés intégrées)		6 604	3 541
Impôts sur les résultats	Note 7	-844	-820
Résultat net des activités poursuivies		5 759	2 721
Résultat des activités abandonnées	2-C c)	-16	1 078
Résultat net (de l'ensemble consolidé)		5 743	3 799
Intérêts minoritaires		35	0
Résultat net (part du groupe)		5 708	3 799
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €)		12,01	5,40
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		12,01	5,40
Résultat dilué par action (en €)		11,91	7,54
Résultat par action (en €)		11,91	7,54

2 - B | ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net des activités poursuivies	5 759	2 721
Résultat net des activités abandonnées	-16	1 078
Résultat net (de l'ensemble consolidé) (A)	5 743	3 799
Ecarts actuariels	117	-213
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net (B)	117	-213
Ecarts de conversion des activités poursuivies	101	99
Ecarts de conversion des activités abandonnées	0	0
Ecarts de conversion	101	99
Variation de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente des activités poursuivies	0	0
Variation de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente des activités abandonnées	0	0
Variation de juste valeur d'actifs financiers disponible à la vente	0	0
Total des éléments recyclable ultérieurement en résultat net (C)	101	99
Recyclage en résultat de variation de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente (D)	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (E = B+C+D)	218	-114
Gains et pertes des activités poursuivies comptabilisées directement en capitaux propres	218	-114
Gains et pertes des activités abandonnées comptabilisées directement en capitaux propres	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	218	-114
Résultat net + gains et pertes des activités poursuivies comptabilisés directement en capitaux propres	5 978	2 607
Résultat net + gains et pertes des activités abandonnées comptabilisés directement en capitaux propres	-16	1 078
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (F = E+A)	5 962	3 685
- dont part du groupe	5 926	3 685
- dont part des minoritaires	35	0

Les montants présentés dans l'état ci-dessus sont nets de l'effet d'impôts. L'impact d'impôts lié aux gains et pertes pour 2015 est de 58 K€, il était de 106 K€ pour 2014.

2 - C | ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

a) Autres produits et autres charges d'exploitation :

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Production immobilisée	18	11
Subventions d'exploitation	50	17
Crédits d'Impôt recherche	226	172
Autres produits	89	37
Produit net des cessions d'immobilisations	114	1
Autres produits d'exploitation :	498	238
Résultat sur immobilisations cédées	0	0
Charges de sinistres	0	0
Autres charges	-327	-527
Autres charges d'exploitation :	-327	-527

b) Produits et charges opérationnels non courants :

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Dépréciation des actifs de Trainel	-190	0
Dépréciation du Goodwill Pakea	-379	0
Total	-569	0

c) Résultat net des activités abandonnées :

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net des activités abandonnées	0	-6
Impact de la garantie de passif donnée à Andritz	0	390
Dépréciation du compte courant Sant'Andrea Novara	-3 893	0
Reprise de provision pour risque sur Sant'Andrea Novara	2 156	0
Produit à recevoir de Orlandi (engagement sur Sant'Andrea Novara)	1 696	0
Ajustement de la provision / garantie Sant'Andrea Novara	0	694
Autres produits	24	0
Total	-16	1 078

Formation du résultat des activités abandonnées :

Chiffre d'affaires	0	0
<i>Achats consommés</i>	0	0
<i>Services extérieurs</i>	0	-4
<i>Charges de personnel</i>	0	0
<i>Autres produits et charges</i>	0	0
Résultat courant des activités abandonnées	0	-4
<i>Charge d'impôts sur le résultat des activités abandonnées</i>	0	-3
Résultat net des activités abandonnées	0	-6

3 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en K€	Note	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net		5 743	3 799
Actualisation des créances et des dettes		-30	14
Dotations aux amortissements et provisions		4 642	-1 095
Résultat de cessions		-114	-1
Variation des impôts différés	Note 7	-167	139
Autres Flux non financiers		-487	0
Quote part des résultat des sociétés mises en équivalence		53	-2 080
Marge brute d'autofinancement après impôts		9 641	777
Variation des stocks	Note 10	1 063	2 059
Variation des créances d'exploitation	Note 14	-5 100	2 328
Variation des dettes d'exploitation	Note 13	3 586	-3 784
Variation du besoin en fonds de roulement		-451	603
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ		9 190	1 380
Dont concernant les activités abandonnées		0	-647
Incorporelles	Note 9	-116	-158
Corporelles	Note 9	-3 092	-2 143
Financières	Note 9	-200	-200
Opérations d'investissement, sauf titres de participation		-3 408	-2 501
Incorporelles et corporelles		182	237
Financières	Note 9	0	0
Produits de cession des actifs, sauf titres de participation		182	237
Incidence des variations de périmètre		0	0
Acquisitions de titres de filiales		(1) -9 950	0
Trésorerie acquise de filiales		9 423	0
Cessions de titres de filiales		0	0
Trésorerie de cessions de filiales		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS		-3 752	-2 264
Dont concernant les activités abandonnées		0	0
Variation des dettes financières nettes		10 248	304
Variation des avances conditionnées		-41	-75
Rachat d'actions NSC Groupe		11	-2 758
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires		-1 199	-1 111
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX FINANCEMENTS		9 019	-3 639
Dont concernant les activités abandonnées		-2 891	-4 293
Incidence des variations de change		85	80
Dont concernant les activités abandonnées		0	0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DE L'EXERCICE		14 542	-4 444
Dont concernant les activités abandonnées		-2 891	-4 940
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		14 989	19 433
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		29 531	14 989
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE AU BILAN		29 531	14 989
Trésorerie et équivalents de trésorerie		29 597	14 992
Placements financiers		0	0
Trésorerie passive :		-66	-3
Concours bancaires et mobilisations de créances		-66	-3

(1) Concerne l'acquisition des 50% d'Euroschor

4 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat
Situation à la clôture de l'exercice 2013	8 772	44 387	1 072
Mouvements de l'année 2014 :			
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-213	3 799
Affectation du résultat		1 072	-1 072
Variation de périmètre		-9	
Variation des avances conditionnées			
Distribution dividende (note 18)		-1 111	
Opération sur titres auto-détenus (note 22)	-866	-2 353	
Situation au 31 décembre 2014	7 906	41 774	3 799
Mouvements de l'année 2015 :			
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		117	5 708
Affectation du résultat		3 799	-3 799
Variation de périmètre		-360	
Variation des avances conditionnées			
Distribution de dividendes (note 18)		-1 199	
Opération sur titres auto-détenus (note 22)			
Impact de IFRS 21		91	
Situation au 31 décembre 2015	7 906	44 223	5 708

Autres		Autres fonds propres	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires	Total
Écarts de conversion	Titres de l'entreprise consolidante				
529	-1 408	157	53 509	0	53 509
					0
99			3 685		3 685
			0		0
			-9		-9
		-75	-75		-75
			-1 111		-1 111
	462		-2 758		-2 758
627	-946	82	53 243	0	53 243
101			5 926	35	5 962
			0		0
12		357	8	-25	-17
		-84	-84		-84
			-1 199		-1 199
	11		11		11
			91		91
740	-935	355	57 996	10	58 006

5 | ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur le marché Euronext, compartiment C, d'Euronext à Paris.

Les états financiers consolidés, reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, du peignage et de la filature, ainsi qu'à l'industrie de l'emballage ainsi que des solutions de fin de ligne pour les produits de grande consommation et des composants de fonderie destinés à l'industrie.

Le Conseil d'administration a arrêté le 10 Mars 2016 les états financiers consolidés au 31 Décembre 2015.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 | PRINCIPES COMPTABLES

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 qui sont présentés dans ce rapport financier ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation pour l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés qui sont en cours de liquidation au 31 Décembre 2015.

Pour les normes, amendements ou interprétations dont l'application n'est pas obligatoire ou qui ayant été publiés ne sont pas encore en vigueur, nous estimons que leurs impacts sur les états financiers au 31 Décembre 2015 ne sont pas significatifs. Aucune de ces normes n'est appliquée par anticipation.

Les normes, amendements ou interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois au 1^{er} janvier 2015 sont les suivantes :

- IFRS 3 amendée « Regroupements d'entreprises »
- IFRS 13 amendée « Evolution de la juste valeur »
- IAS 19 amendée « Cotisations des membres du personnel »
- IAS 40 amendée « Immeubles de placement ».
- IFRIC 21 « Taxes »

À l'exception de la norme IFRS 21 dont l'impact est détaillé en note 4, nous estimons que ces normes, amendements et interprétations n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers au 31 Décembre 2015.

Les autres règles et les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes :

1) Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2) Méthodes de consolidation :

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale et les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence suite à l'application de la norme IFRS 11 depuis le 1^{er} janvier 2014.

Pour les sociétés mises en équivalence les éléments du résultat, des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du bilan et du tableau de flux de trésorerie, sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés, lorsque la situation se présente.

Pour les entités mises en équivalence, la quote-part de résultat et de situation nette relative à ces entités est déterminée sur la base des données consolidées de ces entités, de leurs filiales, coentreprises et entreprises associées, déterminées selon le référentiel IFRS et conformément aux dispositions d'IAS 28 révisée.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3) Regroupements d'entreprises :

Ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur ainsi que l'écart résiduel sur la part des minoritaires, est comptabilisé en écarts d'acquisition (cf. immobilisations incorporelles et corporelles).

4) Conversion des comptes et des transactions exprimés en monnaies étrangères :

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de la période.

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la

transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

5) Présentation des actifs et passif courants et non courants :

Conformément à IAS 1, les actifs sont inscrits en actifs courants si l'une des quatre conditions suivantes est respectée :

- l'actif va pouvoir être réalisé, vendu ou consommé dans le cycle d'exploitation normal de l'entreprise. Le groupe considère que tel est le cas pour l'intégralité des stocks, des créances clients, des avances versées sur commandes et les comptes courants à l'intérieur du groupe ;
- l'actif est détenu principalement dans un but de transaction ;
- le groupe s'attend à le réaliser dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice ; tel est le cas pour les autres créances d'exploitation et les charges constatées d'avance ;
- l'actif représente de la trésorerie ou équivalent. Le groupe considère que tel est le cas pour l'intégralité des comptes courants bancaires et des placements à l'exception des placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée, les actions cotées et les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.).

Les actifs qui ne répondent pas à cette définition sont considérés comme des actifs non courants, ils figurent dans la rubrique « Actifs financiers non courants ».

Les passifs sont inscrits en passifs courants si l'une des quatre conditions suivantes est respectée :

- le passif doit être réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal de l'entreprise. Le groupe considère que tel est le cas pour l'intégralité des dettes fournisseurs, des avances reçues sur commandes, des dettes fiscales et sociales, des dettes d'exploitation et les produits constatés d'avance ;
- le passif est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la clôture ;
- le groupe ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture ; tel est le cas des soldes créditeurs de banques et des comptes courants créditeurs.

Les passifs qui ne répondent pas à cette définition sont considérés comme des passifs non courants, ils figurent dans la rubrique « Passifs financiers non courants », les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits sont considérés comme des passifs financiers non courants.

6) Dépenses de recherche et développement :

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Cependant, les frais de développement seront inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation, répondant strictement à l'ensemble des critères suivants, sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement seront alors amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée, si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels immobilisés sont ceux comptabilisés pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses réalisées préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients peuvent être inclus dans les travaux en cours, à une valeur ajustée à l'état d'avancement du projet ; ceci est fonction des coûts engagés et facturables dans le cadre de commandes clients en vigueur.

7) Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition :

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

a) Amortissements :

- Immobilisations incorporelles : les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels. Elles sont généralement amorties linéairement sur des durées de 4 ans. Toutes les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.
- Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement

pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes:

Constructions et matériels industriels	
Bâtiments industriels	20-30 ans
Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3-10 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux	
	20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfère au Groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations :

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants aux unités génératrices de trésorerie du groupe.

Ces unités génératrices de trésorerie sont constituées par chacune des sociétés du groupe, dans la mesure où les complémentarités stratégiques / « métiers » entre les sociétés sont réduites et que les sociétés peuvent être considérées comme le niveau le plus bas pour définir un écart d'acquisition.

La valeur recouvrable est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, augmentés d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits du besoin en fonds de roulement de début de période de projection.

Le calcul des flux de trésorerie et de la valeur terminale définissant la valeur recouvrable de chaque filiale concernée est basé sur les horizons suivants : 5 ans pour les flux de trésorerie et 10 ans pour le cash-flow libre auquel est rattachée la valeur terminale. Tout horizon plus

large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance appliqués aux projections des flux de trésorerie sont spécifiques à chaque société considérée dans la mesure où l'environnement sectoriel et les risques liés aux activités ne peuvent pas être globalisés.

Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender les valeurs recouvrables.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation sont mis en oeuvre dans le cadre de la clôture semestrielle si des indices de pertes de valeur sont identifiés au niveau des unités génératrices de trésorerie concernées.

d) Immeubles de placement:

La méthode de comptabilisation des immeubles de placement est celle du coût amorti, avec un mode d'amortissement linéaire et une durée d'amortissement allant de 10 à 40 ans en fonction des composants de l'immeuble.

8) Actifs et Passifs financiers :

a) Comptabilisation et évaluation :

Conformément à IAS 39 les actifs financiers sont comptabilisés suivant l'une des quatre catégories suivantes:

Actifs financiers en juste valeur par le résultat (ils sont évalués à la juste valeur et leurs variations passent par le compte de résultat),

- Placements détenus jusqu'à leur échéance (ils sont évalués au coût amorti),
- Prêts et créances (ils sont évalués au coût amorti),
- Actifs disponibles à la vente (ils sont évalués à la juste valeur et leurs variations passent par les capitaux propres).

La répartition des actifs financiers suivant IAS 39 est décrite en note 14.

Les passifs financiers sont comptabilisés suivant l'une des deux catégories suivantes :

- Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat,
- Les autres passifs financiers (ils sont évalués au coût amorti).

La répartition des passifs financiers suivant IAS 39 est décrite en note 13.

À chaque arrêté des comptes, le Groupe analyse l'ensemble de ses actifs et passifs financiers afin d'identifier et de valoriser les éventuelles pertes de valeur.

Les actifs de trésorerie sont tous considérés comme des actifs financiers en juste valeur par le résultat. Ils sont évalués à leur juste valeur et les écarts entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés en résultat

(« Autres produits et charges financières »).

Les prêts, les créances et les dettes de l'entreprise sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur. Les montants sont actualisés lorsque leurs échéances sont supérieures à un an.

Les titres de participations minoritaires sont des actifs disponibles à la vente, et sont présentés en « Autres actifs financiers non courants » et évalués en juste valeur par les réserves. Les variations de juste valeur de ces actifs sont présentées au sein de l'état des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres.

b) Décomptabilisation :

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est sorti du bilan pour tout ou partie lorsque le Groupe n'en attend plus de flux de trésorerie futurs et/ou transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Les créances commerciales cédées sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur ont été analysées comme un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à ces actifs, permettant leur sortie du bilan.

9) Stocks et en-cours de production industrielle :

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient. Ils sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'une activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Il en résulte que la valorisation des stocks et encours ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

10) Titres d'autocontrôle :

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

11) Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges

les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« Valeur actuelle probable antérieure ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.
- Les écarts actuariels, sous déduction de l'impact d'impôt différé afférent, sont présentés en autres gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, conformément à IAS 19 révisée.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, hors impacts liés aux modifications d'hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

12) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration :

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans la période lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture de la période par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation du personnel concerné.

13) Impôts :

En application de IAS 20 les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les crédits d'impôts pour la compétitivité et l'emploi sont comptabilisés, selon IAS 19, en réduction des charges de personnel.

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte

de leurs probabilités futures d'utilisation. En revanche, les impôts différés passifs sont intégralement passés en compte.

14) Revenus :

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été exécutés, sont comptabilisés en passif courant.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

15) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Le montant figurant à l'actif du bilan dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » satisfait aux précisions apportées ci-dessus.

Les découverts bancaires, sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières nettes » du « Tableau des flux financiers » et dans la rubrique « Emprunts et dettes financières courantes » du bilan.

16) Financement à la clientèle :

Le groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

17) Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées :

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat, des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du bilan et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées, y compris pour les éléments de résultat relatifs aux sociétés mises en équivalence, lorsque la situation se présente.

18) Impôts et Taxes :

La Contribution Economique Territoriale (C.E.T) est constituée de deux composantes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) est analysée comme une charge opérationnelle puisqu'elle est assise sur les valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière en France.
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) est analysée comme un élément calculé sur une base répondant à la définition d'un résultat imposable au sens de la norme IAS 12, et donc classée en impôt sur le résultat.

Les dettes relatives aux impôts et taxes, hormis ceux relevant de la norme IAS12 « Impôts sur le résultat » sont constatées en application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ». Ces dettes sont reconnues par la contrepartie d'une charge.

NOTE 2 | PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales «IFRS» implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

1) Dépréciation des stocks :

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2) Dépréciation des créances clients et des prêts :

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé ou la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise ponctuellement des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles :

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note 1 au paragraphe 6.

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 7, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4) Dépréciation d'actifs :

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1 au paragraphe 7). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

5) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux :

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur nos produits ou des pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistique ou sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont mentionnées sous la rubrique « dotation aux amortissements et provisions ». Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6) Impôts différés :

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour les groupes d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte d'une compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées laissent apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondant aux futurs bénéfices évalués prudemment.

7) Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 11, le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 11 du présent document.

8) Reconnaissance des revenus :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 14, les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.

NOTE 3 | FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVOLUTION DU PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- Il a été procédé le 15 janvier 2015 à l'acquisition de 20% des titres de la société Fege, tel que prévu contractuellement, portant ainsi le taux de détention de cette filiale à 80%. Le montant de la transaction est de 2 093K€ et n'a pas eu d'autre incidence en consolidation que la diminution de la dette constatée lors de la prise de la prise de contrôle de cette entité.

Dans le cadre d'un accord transactionnel intervenu le 30 décembre 2015 avec l'actionnaire minoritaire de Fege, il a également été procédé à un achat anticipé de 18% des titres devant être acquis en 2016, ce qui porte à 98% le taux de détention de cette filiale en fin d'exercice. Cet accord a également permis de réduire le prix d'acquisition de 0.38 M€ et de clore les réclamations engagées par NSC Groupe contre les vendeurs.

- En conformité avec IAS 27, Sant'Andrea Novara, filiale détenue via Euroschor, est sortie du périmètre de consolidation au 30 septembre 2013 compte tenu de la perte de contrôle liée à la réalisation du plan d'apurement du passif par le juge commissaire nommé par le tribunal de Novara.

Cette filiale a été placée en *concordato preventivo* (équivalent à une mise en sauvegarde française) le 4 avril 2013 et le tribunal de Novara a homologué le 2 mars 2015 le plan d'apurement du passif dont le délai de recours des tiers est éteint depuis le 23 mai 2015.

La branche d'activité d'Imola a été cédée en juillet 2014 et celle de Novara, en location - gérance depuis septembre 2014, a fait l'objet d'une cession le 1^{er} juillet 2015. Le produit des cessions d'actifs s'est élevé à 3.1 M€ et les associés NSC Groupe et Orlandi ont contribué financièrement en septembre 2015 à hauteur de 3.9 M€ au comblement du passif de Sant'Andrea Novara.

L'apurement de ce passif a été partiellement réalisé en décembre 2015 par le liquidateur chargé de la réalisation

du plan et une créance de 501 K€ détenue par NSC Groupe remboursée par Sant'Andrea Novara. Les montants restant dus devraient être remboursés aux créanciers chirographaires durant le 1^{er} semestre 2016.

Une provision pour risque a été constituée par NSC Groupe au 31 décembre 2013 afin de couvrir sa quote-part d'insuffisance d'actifs liée au plan d'apurement du passif de Sant' Andrea Novara ; cette provision reclassée en dépréciation du compte courant sur Sant' Andrea Novara s'élève à 2.2 M€ au 31 décembre 2015, contre 2.15 M€ au 31 décembre 2014.

- Il a été procédé le 16 mars 2015 à l'acquisition des 50% d'Euroschor détenus depuis la création de cette société par le groupe Orlandi. Cette acquisition permet de prendre le contrôle du secteur d'activité Fiber to Yarn, NSC Groupe détenant maintenant 100% d'Euroschor.
- Dans le cadre des acquisitions de Fege et d'Euroschor, un financement bancaire de 8.0 M€, dont 4.0 M€ empruntés à Bpifrance, a été mis en place en février 2015 sur une durée de 7 ans.
- La société a procédé à une distribution de dividende le 11 juin 2015 à hauteur de 1.199 M€, correspondant à un dividende unitaire de 2,50 €.

NOTE 4 | CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Les impacts de l'interprétation IFRIC 21, appliquée à compter du 1^{er} janvier 2015 de manière rétrospective sur l'information comparative, sont expliqués ci-après :

- Constatation des dettes de taxes foncière au 1^{er} janvier de l'exercice par la contrepartie d'une charge. Ces dettes faisaient précédemment l'objet d'un étalement prorata temporis sur l'exercice. Le nouveau traitement appliqué conduit donc à dégrader le résultat intermédiaire mais n'a pas d'impact sur le résultat annuel.
- Constatation des dettes de contribution sociale de solidarité (C3S), calculées sur la base du chiffre d'affaires de l'exercice précédent, au 1^{er} janvier de l'exercice suivant. Ces dettes faisaient précédemment l'objet d'un étalement sur l'exercice précédent au fur et à mesure de la reconnaissance du chiffre d'affaire concerné. Le nouveau traitement appliqué conduit donc à améliorer la situation nette à l'ouverture, à dégrader le résultat intermédiaire et n'a qu'un d'impact marginal sur le résultat annuel.
- Le bilan retraité du 31 décembre 2014 n'est pas présenté en raison du caractère non significatif de ce changement de méthode. L'impact de l'interprétation IFRIC 21 sur le total du bilan au 31 décembre 2014 s'élève à +30K€ dont -60 K€ sur le montant des dettes fiscales et +90 K€ sur les capitaux propres.
- Le bilan retraité du 01 janvier 2014 n'est pas présenté en raison du caractère non significatif de ce changement de méthode. L'impact de l'interprétation IFRIC 21 sur le total du bilan au 01 janvier 2014 s'élève à +31K€ dont -62 K€ sur le montant des dettes fiscales et +93 K€ sur les capitaux propres.

NOTE 5 | INFORMATION PAR SECTEURS OPERATIONNELS

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie du peignage et de la filature regroupés dans le secteur NSC Fiber to yarn. Il propose également pour les sociétés constituant le secteur NSC Packaging, des solutions d'enroulage et de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne pour les produits de grande consommation. Le Groupe produit et commercialise également des composants de fonderie destinés à l'industrie.

Le secteur « Autres » inclut les activités de structure et périphériques aux métiers du groupe, telles que les services commerciaux à l'international, la mise à disposition des immeubles ainsi que la holding regroupant les frais de siège. Aucune de ces activités ne répond à des critères de nature ou de taille suffisants pour être présentée comme un secteur indépendant.

Toutes les relations commerciales inter secteurs sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est très conséquent : Il s'élève respectivement pour les activités Fiber to yarn, Packaging et Fonderie à 99%, 82% et 49% du chiffre d'affaires réalisé pour 2015.

Il n'existe aucun client représentant plus de 10% du chiffre d'affaire total.

Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes de produits finis.

Les chiffres présentés ci-après pour le résultat opérationnel courant et le résultat net par secteurs opérationnels sont basés sur des données des différentes filiales issues du reporting interne et partiellement consolidées. La colonne « rapprochement » permet de raccorder ces données avec celles consolidées.

Le rapprochement pour le chiffre d'affaire est constitué par des éliminations de transactions inter compagnies. Les produits inter secteurs sont non significatifs.

Le groupe a acquis le 16 mars 2015 50% de la société Euroschor et en possède maintenant 100% ainsi que le contrôle de facto ; cette acquisition a été réalisée en numéraire en mars et septembre 2015. Euroschor et ses filiales constituent le secteur opérationnel Fiber to yarn qui était consolidé par mise en équivalence en 2014. Il est intégré globalement depuis le 16 mars 2015.

L'incidence hors capitaux propres de cette entrée dans le périmètre de consolidation est détaillée ci-après :

ACTIF (en K€)	Valeur Historique	Ajustement Juste Valeur	Valeur d'entrée
Immobilisations incorporelles	35	0	35
Immobilisations corporelles	3 490	567	4 057
Impôts différés	0	2 067	2 067
Actifs financiers non courants	24 338	-17 297	7 042
Total actifs non courants	27 863	-14 663	13 201
Stocks et en-cours	18 564	0	18 564
Clients et comptes rattachés	1 825	30	1 856
Autres créances et comptes de régularisation	7 275	-133	7 143
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 437	0	9 437
Total actifs courants	37 102	-102	36 999
Total de l'actif	64 965	-14 765	50 200
PASSIF (en K€)			
Provisions pour risques et charges	2 883	-357	2 526
Passifs financiers non courants	15 264	323	15 587
Total des passifs non courants	18 147	-34	18 113
Fournisseurs et comptes rattachés	3 182	0	3 182
Autres dettes et comptes de régularisation	10 219	-419	9 800
Total passifs courants	13 401	-419	12 982
Total du passif	31 548	-453	31 095
Cout d'acquisition (sur la base de 100% des titres d'Euroschor)			19 900
GOODWILL au 16 mars 2015			795

Les ajustements de juste valeur comprennent essentiellement l'annulation des titres de sous filiales pour -17 356 K€ et l'activation d'impôts différés actif pour 2 067 K€.

La valorisation des titres antérieurement détenus s'est faite à la juste valeur en considérant que la valeur des titres acquis était la valeur actuelle déterminable la plus pertinente. Le résultat de cette réévaluation de 461 K€ est intégré dans la ligne « autres produits financiers » du compte de résultat et dans la ligne « autres flux non financiers » du TFT.

L'incidence du secteur opérationnel Fiber to yarn dans le bilan consolidé au 31 Décembre 2015 est présentée ci-dessous ainsi qu'une estimation de la contribution de ce secteur aux différents postes du compte de résultat si le regroupement d'entreprise avait été effectué au 1^{er} janvier 2015. Ces chiffres ont fait l'objet d'un examen limité par nos commissaires aux comptes.

Il est rappelé que la société N.Schlumberger fait l'objet d'un plan d'apurement du passif jusqu'en janvier 2017, la trésorerie de la société au 31/12/2015 s'élevant à 10 346 K€.

en K€	Contributif de FTY au résultat consolidé	Résultat consolidé au 31/12/2015	Impact d'une intégration FTY au 01/01/2015	Résultat consolidé retraité au 31/12/2015
Chiffre d'affaires - Note 4	35 118	77 203	3 129	80 332
Autres produits d'exploitation	129	498	22	520
Produits de l'activité	35 247	77 701	3 151	80 852
Achats consommés	-12 911	-27 822	818	-27 004
Services extérieurs	-7 184	-16 319	-2 030	-18 350
Charges de personnel	-8 182	-22 739	-2 187	-24 926
Autres charges d'exploitation	-57	-327	0	-327
Impôts et taxes	-366	-1 340	-170	-1 510
Dotations aux amortissements et aux provisions	-548	-2 671	-169	-2 840
Résultat opérationnel courant	5 999	6 483	-587	5 896
Autres produits et charges opérationnels	0	-569	0	-569
Résultat opérationnel	5 999	5 914	-587	5 327
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-53	-53	53	0
Résultat opérationnel après quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	5 946	5 861	-534	5 327
Coût de l'endettement financier	-86	-154	83	-71
Autres charges financières	-10	-54	-4	-58
Autres produits financiers	274	951	8	959
Résultat courant (des sociétés intégrées)	6 124	6 604	-447	6 157
Impôts sur les résultats	-1 075	-844	851	6
Résultat net des activités poursuivies	5 050	5 759	404	6 163
Résultat des activités abandonnées	-2 196	-16	0	-16
Impact des éliminations Interco.	-658	0	-239	-239
Résultat net (de l'ensemble consolidé)	2 853	5 743	-72	5 672
Dont Intérêts minoritaires	35	35	-52	-17
Dont Résultat net (part du groupe)	2 818	5 708	-19	5 689

L'impact de l'intégration de Fiber to yarn indiquée ci-dessus correspond à l'activité générée par les filiales d'Euroschor pour la période allant du 1^{er} janvier au 15 mars 2015.

ACTIF (en K€)	31/12/2015	Incidence de FTY	31/12/2015 hors FTY	31/12/2014
Ecarts d'acquisition	13 485	795	12 690	13 069
Immobilisations incorporelles	176	91	85	166
Immobilisations corporelles	13 793	5 776	8 017	8 114
Immeubles de placements	2 080	0	2 080	2 252
Titres mis en équivalence	0	0	0	9 516
Impôts différés	2 358	1 318	1 041	187
Actifs financiers non courants	4 572	881	3 691	8 200
Total actifs non courants	36 465	8 861	27 604	41 504
Stocks et en-cours	22 891	15 950	6 942	5 035
Clients et comptes rattachés	12 729	4 144	8 585	7 099
Autres créances et comptes de régul.	6 303	3 744	2 558	5 930
Impôts courants	825	117	707	404
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 597	15 780	13 817	14 989
Actifs courants destinés à la vente	0	0	0	0
Total actifs courants	72 345	39 735	32 610	33 456
Impact des éliminations Interco.		11	-11	
Total de l'actif	108 810	48 608	60 203	74 961
PASSIF (en K€)	31/12/2015	Incidence de FTY	31/12/2015 hors FTY	31/12/2014
Capital	7 906	0	7 906	7 906
Primes	0	0	0	0
Réserves et résultat	49 736	-5 016	54 751	45 255
Autres	355	325	30	82
Impact des éliminations de titres		26 335	-26 335	
Capitaux propres - part du groupe	57 996	21 644	36 351	53 243
Intérêts minoritaires	10	10	0	0
Total des capitaux propres	58 006	21 655	36 351	53 243
Provisions pour risques et charges	6 638	2 923	3 715	4 584
Impôts différés	41	0	41	45
Passifs financiers non courants	12 546	3 403	9 143	4 229
Total des passifs non courants	19 224	6 326	12 898	8 858
Emprunts et dettes financières courants	6 664	4 359	2 305	3 022
Fournisseurs et comptes rattachés	8 521	3 931	4 590	4 483
Impôts courants	142	0	142	121
Autres dettes et comptes de régul.	16 253	9 318	6 935	5 234
Passifs courants destinés à la vente	0	0	0	0
Total passifs courants	31 580	17 608	13 971	12 860
Impact des éliminations Interco.		3 019	-3 019	
Total du passif	108 810	48 608	60 203	74 961

Présentation des résultats par secteurs opérationnels:
Année 2015 par secteurs opérationnels

en K€	Activités poursuivies						Activités abandonnées			Total
	Packaging	Fonderie	Autres	Fiber to Yarn	Rapprochement	Sous-total	Activités Abandon.	Rapprochement	Sous-total	
Chiffre d'affaires	31 679	8 741	4 707	36 071	-3 994	77 203	0	0	0	77 203
Résultat opérationnel	1 140	219	-1 289	5 344	1 068	6 483	0	0	0	6 483
Résultat net	209	132	7 808	5 208	-7 597	5 759	-16	0	-16	5 743
Total bilan	34 149	4 354	21 700	48 608	0	108 810	0	0	0	108 810
Acquisition d'immo. corporelles	431	322	82	2 239		3 074				3 074

Année 2014 par secteurs opérationnels

en K€	Activités poursuivies						Activités abandonnées			Total
	Packaging	Fonderie	Autres	Fiber to Yarn*	Rapprochement	Sous-total	Activités Abandon.	Rapprochement	Sous-total	
Chiffre d'affaires	28 899	8 990	5 282	0	-2 129	41 041	0	0	0	41 041
Résultat opérationnel	1 462	468	-955	0	-122	854	-3	3	0	854
Résultat net	901	294	-2 980	2 080	2 427	2 721	1 078	0	1 078	3 799
Total bilan	31 496	4 065	29 864	9 516		74 941	20		20	74 961
Acquisition d'immo. corporelles	1 508	599	36			2 143			0	2 143

* Activité mise en équivalence en 2014

Le chiffre d'affaires des activités poursuivies a progressé en 2015 de 88% par rapport à l'année précédente compte tenu de l'intégration de Fiber to yarn dans le périmètre de consolidation depuis le 16 mars 2015. Les autres variations de chiffre d'affaires par activité sont les suivantes :

- La facturation du secteur Packaging a augmenté de 10% grâce à la croissance des ventes chez Fege et Monomatic et au rattrapage de facturation intervenu au 2^e semestre 2015 chez Pakea.
- Le chiffre d'affaires 2015 de Fonderie Schlumberger s'est inscrit en retrait de 3% par rapport à 2014. Le niveau d'activité reste toutefois satisfaisant compte tenu de la morosité persistante constatée dans ce secteur.
- Le chiffre d'affaires « Autres » est en repli de 11% compte tenu d'un niveau plus faible de facturation chez NSC USA et chez NSC Environnement. La part de facturation de NSC Florival et de NSC Groupe vers Fiber to yarn est éliminée en consolidation depuis le 16 mars 2015, ce qui n'était pas le cas pour l'exercice 2014.

Le résultat opérationnel courant 2015 des activités poursuivies est en très forte progression par rapport au

résultat de 2014, passant de 0,9 M€ à 6,5 M€, compte tenu de l'intégration de Fiber to yarn dans le périmètre consolidé à hauteur de 5,3 M€ ; le résultat de Fiber to Yarn était mis en équivalence en 2014 à hauteur des 50% détenus. Les autres variations du résultat opérationnel courant sont les suivantes :

- La rentabilité du secteur Packaging s'est repliée de 22% en 2015, la forte progression des résultats de Monomatic ayant été absorbée par une dépréciation du fonds commercial et des bâtiments de Trainel constatée chez Pakea et par un tassement de la rentabilité de Fege au 2^e semestre.
- La rentabilité de Fonderie Schlumberger a été réduite de moitié en 2015, compte tenu des conditions de marché.
- L'augmentation de la perte opérationnelle du secteur « Autres » en 2015 est essentiellement liée à des mouvements de provisions chez NSC Groupe sachant qu'une reprise nette de charges de 0,39 M€ avait été constatée en 2014 au titre de la garantie de passif sur la cession du secteur Nonwoven.
- Le profit de 1,1 M€ constaté en « Rapprochement » pour 2015 est lié à Pakea : annulation en consolidation de la

dépréciation du fonds commercial et reclassement de la dépréciation des actifs de Trainel en autres charges opérationnelles.

Le résultat net du secteur « Autres » pour les activités poursuivies intègre en 2015 des reprises de provisions pour dépréciation des titres de filiales à hauteur de 8,4 M€, essentiellement sur Euroschor et Pakea, qui font l'objet d'une annulation dans la colonne « Rapprochement » afin de présenter le résultat net consolidé en colonne « Total ». Pour mémoire, les dividendes reçus et les reprises de provisions, basés sur les comptes partiellement consolidés sont éliminés dans les écritures de rapprochement intégrées dans la colonne « Rapprochement ».

Le résultat net des activités abandonnées intégrait en 2014 une reprise de provision de 0,39 M€ sur la garantie de passif donnée à Andritz au titre de la cession de l'activité Nonwoven en 2011 ainsi qu'une reprise de provision au titre du risque sur Sant'Andrea Novara pour 0,7 M€.

NOTE 6 | FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucun frais de développement ne figure dans les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2015.

NOTE 7 | IMPÔTS

Une convention d'intégration fiscale lie la société mère NSC Groupe avec ses filiales françaises détenues à plus de 95%. Il s'agit des filiales Monomatic, NSC Florival, Pakea, Fonderie Schlumberger, Fréaco, NSC Environnement et FLF. Pour 2015, une économie d'impôt de 501 K€ a été constatée du fait de cette convention.

Une seconde convention d'intégration fiscale conclue entre Euroschor et N.Schlumberger a permis de constater, pour 2015, une économie d'impôt de 299 K€.

1) Analyse de la charge d'impôt :

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Impôts courants		
• Impôts exigibles	-1 011	-680
Impôts différés		
• Contre partie impôt différés sur écarts actuariels	59	-106
• Produits ou charges d'impôts différés (sociétés intégrées fiscalement)	127	-86
• Produits ou charges d'impôts différés (hors intégration fiscale)	-19	53
Total	-844	-820

Les charges ou produits d'impôts sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés retenu est celui qui est en vigueur pour l'exercice considéré.

2) Impôts différés inscrits au bilan :

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe :		
IDA sur déficits	13 098	12 897
Autres IDA	482	1 064
IDP sur provisions réglementées	0	0
Autres IDP	-207	-262
Dépréciation d'IDA	-12 402	-13 560
Solde IDA	1 012	140
Solde IDP	-41	0
Groupe d'intégration fiscale Euroschor		
IDA sur déficits	2 338	
Autres IDA	1 498	
IDP sur actualisation des dettes	-6	
Autres IDP	-1 133	
Dépréciation d'IDA	-1 380	
Solde IDA	1 318	0
Solde IDP	0	0
Hors groupe d'intégration fiscale :		
Sociétés en situation d'IDA nets		
IDA sur déficits	497	329
Autres IDA	91	122
IDP	-120	-101
Dépréciation d'IDA	-438	-302
Solde IDA	28	48
Sociétés en situation d'IDP nets		
Autres IDP	0	-45
Solde IDP	0	-45

Dans le groupe d'intégration fiscale constitué par NSC Groupe, les impôts différés actif (IDA) disponibles après imputation des impôts différés passif (IDP) ont été provisionnés de manière à ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable. Il a été décidé d'étendre cette période d'activation de 1 à 3 ans à compter de l'arrêté des comptes annuels 2015 ; l'acquisition d'un complément de 18% des titres Fege au 30 décembre 2015 va permettre d'intégrer cette filiale dès 2016 dans ce groupe fiscal et d'activer plus significativement les reports déficitaires existants.

Compte tenu des perspectives de résultats attendus pour les 3 prochains exercices, il a été activé 1 012K€ d'IDA.

Dans le groupe d'intégration fiscale constitué par Euroschor, les impôts différés actif (IDA) disponibles après imputation des impôts différés passif (IDP) ont été provisionnés de manière à ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable. Compte tenu des perspectives de résultats attendus pour les trois prochains exercices, il a été activé 1 318 K€ d'IDA.

Il a été décidé d'étendre cette période d'activation de 1 à 3 ans à compter de l'arrêté des comptes semestriels du 30 juin 2015 compte tenu du contexte suivant : NSC Groupe maîtrise maintenant pleinement la stratégie des filiales d'Euroschor et est en capacité de fixer, seul, les orientations à moyen et long termes. La principale filiale N.Schlumberger a retrouvé une santé financière satisfaisante, l'exercice 2015 ayant enregistré un résultat net positif pour la 5^e année consécutive.

Par ailleurs, les outils budgétaires mis en place permettent maintenant de calculer les IDA à trois ans de façon précise. Cette décision a impacté à hauteur de 448 K€ pour la période du 1^{er} janvier au 15 mars 2015 « la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Hors groupes d'intégration fiscale, les IDA nets ont été dépréciés en totalité sauf pour la société Fege dont les IDA n'ont pas été dépréciés.

3) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique :

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Résultat courant	6 604	3 541
Impôt théorique au taux national (33,1/3%)	-2 201	-1 180
Imputation des déficits antérieurs	1 655	809
Variation d'impôts différés	167	-139
CVAE	-428	-266
Impot société étrangère	-1	-9
Autres	-36	-34
Produit ou charge d'impôts	-844	-820

NOTE 8 | GOODWILL

en K€	Valeur comptable nette au 31/12/2014	Entrée dans le périmètre	Dépréciation 2015	Valeur comptable nette au 31/12/2015
Fege	10 706	0	0	10 706
FLF	16	0	0	16
Pakea	2 348	0	379	1 969
NSC Packaging	13 069	0	379	12 690
NSC Fiber to Yarn	0	795	0	795
Total	13 069	795	379	13 485

Il existe trois éléments de goodwill significatifs contribuant à l'actif consolidé : le premier est relatif à la société Fege acquise le 24 décembre 2013 et dont le montant s'élève à 10 706 K€, le deuxième concerne la société Pakea à hauteur de 1 969 K€ et le troisième concerne Euroschor et le secteur Fiber to yarn intégré globalement à compter du 16 mars 2015 pour 795 K€.

Les taux d'actualisation retenus pour 2015 ont été pondérés entre le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôts pour chaque filiale. Un coefficient de risque de 1,14, spécifique au secteur du Packaging, a été appliqué pour le calcul du coût des fonds propres.

Par ailleurs, le calcul des taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de chacune des 3 filiales a été modifié à fin 2015 comme suit : l'ensemble des variables liées au calcul des taux a été lissé sur 3 ans glissants. Ceci permet d'éviter des variations de taux trop marquées d'un exercice à l'autre.

Concernant Fege, le test de dépréciation réalisé à la clôture de l'exercice n'a traduit aucune perte de valeur ; aucune dépréciation complémentaire n'a donc été comptabilisée en 2015 suite à ce test.

Pour la conduite du test de dépréciation de Fege, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Croissance du chiffre d'affaires annuel de 8,3% en moyenne sur 5 ans, compte tenu des efforts commerciaux engagés pour la période 2015-2020; le taux de croissance après les 5 ans est de 2,5% et correspond à l'inflation attendue.
- Taux de marge brute de 27,6% pour la période de 2016 à 2018 contre 25,4% constaté sur les 3 dernières années. 2 objectifs ont été définis : mieux contrôler l'exécution des affaires et optimiser la marge sur achats ;
- Evolution des frais généraux corrélée à l'augmentation attendue des ventes afin de refléter une incidence sur les frais de structure ;
- Taux d'actualisation après impôts retenu de 8,68% reflétant un coût des fonds propres de 10,68% et un coût de la dette de 1,38%.

Concernant Pakea, le test de dépréciation réalisé à la clôture de l'exercice n'a pas entraîné de perte de valeur directe sur la base des hypothèses détaillées ci-après. Toutefois, la fermeture de l'établissement de Trainel au dernier trimestre 2015, a entraîné dans les comptes sociaux de Pakea une dépréciation des actifs relatifs à ce site à hauteur de 190 K€. Cette situation a entraîné une dépréciation de 379 K€ du goodwill de Pakea sur 2015 au titre de la quote-part du goodwill résiduel de Spack Systems (établissement de Trainel). Pour la conduite du test de dépréciation chez Pakea, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Croissance du chiffre d'affaires annuel de 9,1% en moyenne sur 5 ans, contre 9,6% défini en 2014. Après un creux des ventes constaté en 2014, Pakea devrait bénéficier sous 3 ans des efforts de développement des ventes et de la gamme des machines Packaging et du renouvellement d'une partie de la gamme des machines Converting sur la base des équipements Rixheim ; le taux de croissance après les 5 ans est de 2.5% et correspond à l'inflation attendue.
- Taux de marge brute à 27,1% pour la période de 2016 à 2018, en légère progression par rapport à la moyenne des 3 années précédentes qui intégrait pour 2014 et le 1^{er} semestre 2015 une sous absorption significative des frais de bureau d'études ;
- Evolution des frais généraux corrélée à l'augmentation attendue des ventes afin de refléter une incidence sur les frais de structure ;
- Taux d'actualisation après impôts retenu est de 8,28% reflétant un coût des fonds propres de 10.68% et un coût de la dette de 1,42%.

Concernant NSC Fiber to yarn, le test de dépréciation réalisé à la clôture de l'exercice n'a traduit aucune perte de valeur ; aucune dépréciation complémentaire n'a donc été comptabilisée en 2015 suite à ce test. Pour la conduite de ce test de dépréciation, les hypothèses suivantes ont été

retenues :

- Croissance du chiffre d'affaires annuel de 0,1% en moyenne sur 5 ans, les sociétés composant ce secteur d'activité évoluant sur un marché mature et soumis à des aléas de cycles; un taux de croissance nul a été retenu après cette première période de 5 ans.
- Taux de marge brute à 27,0 % pour la période de 2016 à 2018 en légère diminution par rapport à la moyenne des 2 années précédentes ;
- Evolution des frais généraux corrélée à l'augmentation attendue des ventes afin de refléter une incidence sur les frais de structure ;
- Taux d'actualisation après impôts retenu est de 8,24% reflétant un coût des fonds propres de 9,52% et un coût de la dette nul compte tenu du plan de sauvegarde dont bénéficie N.Schlumberger.

L'évolution des taux d'actualisation constatée en 2015, par rapport à fin 2014, a fait évoluer la sensibilité aux variations des principales hypothèses comme suit :

- Concernant Pakea : la valeur recouvrable, après dépréciation de de la quote-part du goodwill résiduel de

Spack Systems, est supérieure à la valeur comptable de 1 472 K€ à fin 2015 contre +260K€ à fin 2014 ; ceci est principalement lié à l'amélioration attendue de la rentabilité pour les exercices 2016 à 2018. Une variation excédant les limites suivantes pourrait entraîner une dépréciation de l'écart d'acquisition sur cette filiale : baisse de 5,0% du chiffre d'affaires ou de 1,4% du taux de marge brute ou augmentation de 1,6% du taux d'actualisation.

- Concernant Fege : la valeur recouvrable n'est supérieure à la valeur comptable que de 294 K€ à fin 2015 contre +650K€ à fin 2014, compte tenu d'une légère augmentation du BFR modélisé ; Une variation excédant les limites suivantes pourrait entraîner une dépréciation de l'écart d'acquisition sur cette filiale : baisse de 1,2% du chiffre d'affaires ou de 0,3% du taux de marge brute ou augmentation de 0,2% du taux d'actualisation.

- Concernant Fiber to yarn : la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable de 18 275 K€ à fin 2015, première année d'intégration globale. Compte tenu du montant conséquent de cette valeur recouvrable, la sensibilité aux variations des principales hypothèses est très limitée.

NOTE 9 | ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

1) Valeurs brutes

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immeubles de placements	Actifs financiers non courants	Total
Valeurs brutes au 31/12/2014	22 182	1 677	39 821	2 682	8 237	74 599
Acquisitions ou transferts		116	3 074	18	200	3 408
Cessions ou diminutions			-271		-10 929	-11 200
Variations de périmètre	795	3 321	7 611		29 617	41 343
Variations de change			175			175
Valeurs brutes au 31/12/2015	22 976	5 113	50 410	2 699	27 125	108 323

2) Amortissements et pertes de valeurs

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immeubles de placements	Actifs financiers non courants	Total
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2014	9 113	1 511	31 707	430	37	42 798
Dotations ou transferts	379	140	1 397	189	-59	2 046
Cessions ou diminutions			-185			-185
Variations de périmètre		3 286	3 553		22 574	29 414
Variations de change			144			144
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2015	9 492	4 937	36 616	619	22 553	74 217

3) Valeurs nettes

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immeubles de placements	Actifs financiers non courants	Total
Valeurs nettes au 31/12/2014	13 069	166	8 114	2 252	8 200	31 801
Acquisitions ou transferts	-379	-24	1 677	-172	259	1 361
Cessions ou diminutions	0	0	-86	0	-10 929	-11 016
Variations de périmètre	795	35	4 057	0	7 042	11 929
Variations de change	0	0	30	0	0	30
Valeurs nettes au 31/12/2015	13 485	176	13 793	2 080	4 572	34 106

Les immobilisations corporelles incluent un bâtiment financier en crédit-bail durant la période pour un montant brut de 2 900K€, sa valeur net au 31/12/2015 est de 2 874K€ et la durée du contrat est de 12 ans.

NOTE 10 | STOCKS ET EN-COURS

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières et marchandises	6 524	2 253
Encours de production	6 130	2 840
Produits finis	15 551	1 479
Total brut	28 204	6 573
Dépréciation	-5 313	-1 538
Total net	22 891	5 035

Les dotations et reprises de dépréciations sont constatées dans la rubrique « achats consommés » du compte de résultat.

NOTE 11 | RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Régimes de base : Dans certains pays, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Au-delà des régimes de base, les régimes existants peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes

de placements dédiés...).

Régimes à cotisations définies : Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « valeur actuelle probable antérieure », représentant le passif social à la date de la clôture de la période (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux moyen d'évolution des salaires : 2,0% contre 2,0% en 2014 ;
- Taux moyen d'actualisation : 1,94% contre 2.10% en 2014, compte tenu de l'orientation à la baisse des taux d'intérêts des obligations à long terme ;
- Âge de départ à la retraite inchangé : 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

La modification des hypothèses a entraîné la constatation d'un gain actuariel de 175K€ avant effet d'impôt.

Pour la couverture de ce passif social le Groupe a souscrit plusieurs contrats auprès d'une société d'assurances.

Lorsque les capitaux disponibles dans le fonds géré par l'assureur sont inférieurs à la PBO, le Groupe provisionne l'écart dans son passif. Au 31 décembre 2015, cette provision s'élève à 2 371 K€ pour les sociétés françaises et couvre principalement les indemnités de fin de carrière. Une augmentation de la provision à hauteur de 1 225 K€ a été constatée au 16 mars 2015 compte tenu de l'intégration globale de N.Schlumberger à cette date.

NOTE 12 | PROVISIONS

en K€	Montants 31/12/2014	Augment. de l'exercice	Diminutions ou reprises		Variation de périmètre	Montants 31/12/2015
			Utilisées	Non utilisées		
Pour risques de garantie aux clients	593	1 420	35	640	1 079	2 418
Pour risques de pertes	0	91	0	0	0	91
Pour risques divers	2 544	211	0	2 210	0	546
Total provisions pour risques	3 137	1 722	35	2 850	1 079	3 055
Pour charges techniques	84	194	60	162	492	548
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses	34	446	5	22	87	540
Pour charges de restructuration	0	0	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière	1 329	161	72	159	1 236	2 495
Total provisions pour charges	1 447	801	137	343	1 814	3 583
Total provisions pour risques et charges	4 584	2 524	171	3 192	2 893	6 638
Impôt différé passif	45	0	4	0	0	41
TOTAL PROVISIONS	4 629	2 524	175	3 192	2 893	6 679

L'impact de l'entrée dans le périmètre de consolidation du secteur Fiber to Yarn est indiqué dans la colonne « variation de périmètre ».

- Pour les provisions constituées pour charges de fin de carrière, se référer à la note 11.
- Les reprises de provisions pour « risques divers » sont composées essentiellement d'un montant de 2 156 K€ correspondant à part du groupe dans le cadre des engagements relatifs au plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara. Cette reprise de 2 156K€ a été suivie de la constatation d'une dépréciation de la créance détenue par Euroschor sur Sant'Andrea Novara pour un montant de 2 196K€.

NOTE 13 | ÉCHEANCIER DES PASSIFS

en K€	Nature	31/12/2015				31/12/2014			
		Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	B				0				0
Emprunts auprès d'établissements de crédits	B	1 078	6 627	2 396	10 101	305	1 859	351	2 515
Emprunts auprès des sociétés apparentées	B				0				0
Emprunts et dettes financières diverses	B	5 161	545	19	5 725	2 664	1 876		4 539
Crédits-baux	B	359	1 247	1 712	3 318	48	144		193
Concours bancaires et mobilisation de créances	A	66			66	5			5
Passifs financiers non courants			8 418	4 127	12 546		3 879	351	4 229
Emprunts et dettes financières courants		6 664			6 664	3 022			3 022
Dettes fournisseurs	B	8 508			8 508	4 086			4 086
Dettes sur immobilisations	B	13			13	397			397
Fournisseurs et comptes rattachés		8 521	0	0	8 521	4 483	0	0	4 483
Impôts courants		142			142	121			121
Comptes courants des sociétés apparentées					0	187			187
Avances et acomptes reçus		5 855			5 855	1 595			1 595
Dettes fiscales et sociales		6 732			6 732	3 180			3 180
Autres dettes		1 582			1 582	255			255
Produits constatés d'avance		2 084			2 084	17			17
Autres dettes et comptes de régularisation		16 253	0	0	16 253	5 234	0	0	5 234

Nature d'instruments financiers :

- Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat A IAS 32
- Autres passifs financiers au coût amorti B IAS 32

Tous les passifs financiers sont selon la terminologie IFRS 7 des passifs encourus à des fins de transaction.

Le montant de 6 664 K€ correspondant aux emprunts et dettes financières à moins d'un an et figurant dans la rubrique du bilan « Emprunts et dettes financières courants » est constitué essentiellement d'une dette de 1 078 K€ liée à l'emprunt souscrit pour l'acquisition de la société Fege et de la dette de 3 364 K€ envers Orlandi dans le cadre du financement du plan d'apurement du passif de Sant' Andrea Novara ; cette dette est partiellement compensée à hauteur de 1 696 K€ par une créance inscrite à l'actif concernant l'engagement financier de Orlandi. Une dette de créditbail a été constatée au cours de la période pour un montant de 2 900K€, au titre du financement d'un bien immobilier par la société N.Schlumberger.

NOTE 14 | ÉCHÉANCIER DES ACTIFS

Les titres de participations minoritaires sont des actifs disponibles à la vente, et évalués en juste valeur. Les autres rubriques sont évaluées au coût amorti.

en K€	Nature	31/12/2015			Total	31/12/2014			Total
		Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Titres non consolidés	C				0	12			12
Prêts et créances	A	2 560	2 006	6	4 572	2 803	4 877	508	8 188
Actifs financiers non courants		2 560	2 006	6	4 572	2 815	4 877	508	8 200
Clients et comptes rattachés	A	12 729			12 729	7 099			7 099
Autres créances et comptes de régularisation		6 303			6 303	5 930			5 930
Impôts courants		825			825	404			404
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	29 597			29 597	14 989			14 989
Total		49 454	0	0	49 454	28 422	0	0	28 422

Les chiffres indiqués ci-dessus concernent des montants nets.

Les actifs financiers non courants s'élevant à 4 572 K€ comprennent un montant de 2 148 K€ relatif à un nantissement lié au prêt contracté pour l'acquisition des titres de Fege et 2 006 K€ correspondant aux crédits d'impôts à recevoir.

Répartition des placements :

L'ensemble des placements financiers « Actifs financiers non courants » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie », est réparti ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Sur supports actions et obligations « corporate » à notation inférieure à BBB	0%	0%
Sur supports obligations « corporate » à notation supérieure ou égale à BBB	0%	0%
Sur supports obligations d'États ou placements de trésorerie	100%	100%

Répartition des supports de trésorerie :

L'ensemble des actifs de « Trésorerie et équivalents de trésorerie », est réparti ainsi :

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Comptes courants	20 409	9 003
Placements:		
Comptes à terme	7 990	2 728
SICAV monétaires	0	0
Produits de taux à moins de 18 mois	1 198	3 258
Total en K€	29 597	14 989

NOTE 15 | RÉSULTAT FINANCIER

Le « Coût de l'endettement financier » correspond aux principaux postes suivants :

- Intérêts sur emprunts
- Intérêts sur mobilisation de créances ou d'effets commerciaux
- Intérêts sur crédits de trésorerie
- Escomptes accordés et obtenus
- Agios bancaires
- Actualisation des créances et des dettes

Les « Autres produits et charges financiers » correspondent essentiellement à :

- Gains et pertes de change
- Produits et charges des placements financiers
- Plus ou moins-values sur cessions d'actifs financiers
- Variation des provisions nettes pour dépréciation d'actifs financiers

NOTE 16 | ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

en K€	Total	Montant provision.	Montant assuré
Engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi	3 510	2 495	1 016

en K€	Total		Dont envers un dirigeant	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Avals, cautions, garanties	4 671	1 529	0	0
Hypothèques, nantissements et autres sûretés réelles	8 676	0	0	0
Garantie dans le cadre de créances cédées non échues	3 185	434	0	0
Garanties d'actif et de passif	0	1 000	0	0
Contrats d'achat et vente de devises à terme	1 737	0	0	0
Engagements d'achats	22	0	0	0
Autres engagements financiers	0	300	0	0
Engagements financiers	18 291	3 263	0	0

Dettes garanties par une sûreté réelle en K€	Montant garanti	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des immobilisations		
			Incorporelles	Corporelles	Financières
Dettes financières > à 1 an	7 778	8 298	0	2 080	*
Dettes financières < à 1 an	870	0	0	0	0
Dettes d'exploitation > à 1 an	0	0			
Dettes d'exploitation < à 1 an	0	0			
Dettes diverses > à 1 an	0	0			
Dettes diverses < à 1 an	0	0			

Les hypothèques, nantissement et autres sûretés donnés au 31 décembre 2015 comprennent :

- Un nantissement de valeurs mobilières de placement pour 2 093 K€ au titre de l'engagement lié à l'acquisition du solde des titres de Fege devant intervenir début 2016 ;
- Des hypothèques pour 1 450 K€ concernant des bâtiments de production relatifs à Fege et pour 714 K€ en garantie du financement de la rénovation d'un bâtiment en Alsace (cf. Note 19).
- Des garanties pour 3 057 K€ dans le cadre du plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara et pour lesquelles une contre-garantie a été reçue du groupe Orlandi pour 1 529 K€.
- (*) Les titres Fege ont été nantis à hauteur de 50% à titre de garantie sur un emprunt bancaire contracté au premier semestre 2015.

Les garanties reçues intègrent un engagement de 1 000 K€ donné par le groupe Orlandi dans le cadre de la cession des 50% d'Euroschor.

NOTE 17 | LISTE DES FILIALES ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation	Type	Secteur opérationnel
NSC Groupe	France	100%	mère		Autres
Euroschor	France	100%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
N. Schlumberger	France	100%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
Seydel	Allemagne	100%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
BTH	HongKong	60%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
ZLTGT	Chine	60%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
Pakea	France	100%	globale	Filiale	Packaging
Monomatic	France	100%	globale	Filiale	Packaging
Monomatic Italie	Italie	100%	globale	Filiale	Packaging
Fege	France	100%	globale	Filiale	Packaging
FLF	France	100%	globale	Filiale	Autres
NSC Environnement	France	100%	globale	Filiale	Autres
NSC USA	Etats-Unis	100%	globale	Filiale	Autres
Servitex*	Uruguay	100%	globale	Filiale	Autres
Fonderie Schlumberger	France	100%	globale	Filiale	Fonderie
NSC Florival	France	100%	globale	Filiale	Autres
Fréaco	France	100%	globale	Filiale	Autres
SBA*	Belgique	100%	globale	Filiale	Autres

* Sociétés en cours de liquidation

NOTE 18 | DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, de distribuer un dividende à hauteur de 2,75 € par action au titre de cet exercice.

Au titre des exercices 2014 et 2013, les dividendes versés se sont respectivement élevés à 2,50€ et à 2,25€ par action. Le versement du dividende est une transaction entre parties liées au sens de la norme IAS 24.

NOTE 19 | IMMEUBLES DE PLACEMENTS

Les immeubles de placements sont constitués d'un immeuble de bureau rénové en 2012. Les contrats de location sont conformes aux conditions normales de marché.

en K€	31/12/2014	Acquisition	Dépenses ultérieures immobilisées	Regroupement d'entreprise	Transfert			Variation d'amortissement	31/12/2015
					Actif destiné à la vente	Stock	Bien occupé par leur propriétaire		
Valeur brute	4 079		18		0	0	0	-189	4 097
Amortissement	-1 827								-2 017
Valeur nette	2 252	0	18	0	0	0	0	-189	2 080

Montants comptabilisés en résultat

	2015
Les produits locatifs	211
Les charges opérationnelles directes	192

Une hypothèque d'un montant de 817 K€ a été consentie en garantie des emprunts bancaires contractés pour la rénovation de cet immeuble.

La juste valeur de ce bâtiment est de 2 700 K€ telle que définie par le cabinet Roux, fonction de la valeur locative et des références de transactions constatées sur la marché pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables.

NOTE 20 | INFORMATION SUR LES CO-ENTREPRISES ET PARTIES LIÉES

Les sociétés du secteur opérationnel Fiber to yarn étaient à considérer comme des co-entreprises jusqu'au 15 mars 2015, compte tenu de la prise de contrôle d'Euroschor à compter du 16 mars 2015. Les informations suivantes ne comprennent donc pour 2015 que les flux du 1^{er} janvier au 15 mars alors que la période de comparaison pour 2014 comprend les flux du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ces informations étant issues de la mise en équivalence de ces sociétés du 1^{er} janvier au 15 mars 2015 elles diffèrent des informations données en Note 5 qui intègrent des retraitements de consolidation.

1) Informations sur les co-entreprises :

en K€	15/03/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	3 294	43 540
Autres produits d'exploitation	22	422
Produits de l'activité	3 316	43 962
Achats consommés	573	-15 178
Services extérieurs	-2 154	-12 001
Charges de personnel	-2 179	-10 576
Autres charges d'exploitation	-7	-170
Impôts et taxes	-242	-653
Dotations aux amortissements et aux provisions	-159	-1 022
Résultat opérationnel courant	-853	4 361
Autres produits et charges opérationnels	0	0
Résultat opérationnel	-853	4 361
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat opérationnel après quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-853	4 361
Coût de l'endettement financier	-153	-133
Autres charges financières	-4	-14
Autres produits financiers	40	253
Résultat courant (des sociétés intégrées)	-970	4 468
Impôts sur les résultats	860	-308
Résultat net des activités poursuivies	-110	4 161
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat net (de l'ensemble consolidé)	-110	4 161
Dont Intérêts minoritaires	-4	0
Dont Résultat net (part du groupe)	-106	4 161
Quote-part de 50%	-53	2 080
Résultat des activités abandonnées 2-C c)		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-53	2 080

2) Informations sur les parties liées :

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le groupe dans le cadre normal de ses activités avec les co-entreprises. Ces transactions se font au prix du marché.

en K€	15/03/2015	31/12/2014
Achats de marchandises et prestations de services reçus	377	965
Ventes de marchandises et prestations de services rendus	110	1 721

NOTE 21 | ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Freaco a signé en date du 8 mars 2016 un accord avec la société Beppe Ploner afin d'acquérir avant le 31 mars 2016, 70% de la société Sant'Andrea Textile Machines (SATM), filiale du groupe Ploner situé à Biella. La société SATM est située en Italie et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires et un résultat net de respectivement 10,6 M€ et 0,15 M€ (données provisoires non auditées). Le total du bilan s'élevait à 5,1 M€ au 31 décembre 2015. SATM présente des synergies commerciales avec les sociétés constituant le secteur Fiber to yarn. Cette prise de participation, pour un montant de 0,43 M€, entrainera l'entrée de cette entité dans le périmètre de consolidation à compter du 8 mars 2016.

NOTE 22 | RÉSULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

	2015	2014
Résultat par action des activités poursuivies (€)	12.01	5.40
Résultat dilué par action des activités poursuivies (€)	12.01	5.40
Résultat par action (€)	11.91	7.54
Résultat dilué par action (€)	11.91	7.54
Résultat de base et dilué (K€)	5 708	3 799
Nombre d'actions de base, moyen pondéré	479 468	503 790
Nombre d'actions dilué, moyen pondéré	479 468	503 790

Le capital est composé de 494 095 actions entièrement libérées, ouvrant droit au dividende et de nominal 16 €.

Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital.

Au 31/12/2015 : 246 682 actions sont à droit de vote double ; au 31/12/2014 : 297 142 actions étaient à droit de vote double.

Le nombre de titres d'autocontrôle est de 14 521 au 31/12/2015.

NOTE 23 | EFFECTIFS

	2015				2014			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Autres (*)	9	8	0	17	11	9	0	20
Fonderie Schlumberger	3	12	30	45	3	11	30	44
FTY (**)	34	73	95	202	0	0	0	0
Packaging	65	35	57	157	61	36	65	162
Total	111	128	182	420	75	56	95	226

(*) Il s'agit des effectifs des sociétés NSC Groupe, NSC USA et NSC Environnement.

(**) Secteur opérationnel mis en équivalence en 2014

Les effectifs présentés correspondent à ceux du 31 décembre des années considérées et sont pris en compte proportionnellement au pourcentage d'intégration détenu par le groupe au 31 décembre des années considérées.

NOTE 24 | RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015 s'est élevé à 72 K€.

Durant l'année 2015, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 660 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence le cas échéant.

NOTE 25 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges en 2015 sont les suivants :

NSC Groupe	131 K€
Autres sociétés du Groupe	147 K€
Total	278 K€

Ces montants intègrent pour NSC Groupe 6 K€ au titre de prestations de services entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

B – COMPTES SOCIAUX

1 | Bilan au 31 décembre 2015

2 | Compte de résultat

3 | Projet d'affectation du résultat

4 | Tableau de financement

5 | Annexe aux comptes sociaux

Note 1 Principes comptables

Note 2 Analyse des résultats

Note 3 État de l'actif immobilisé

Note 4 Impôts

Note 5 Trésorerie à court terme

Note 6 Capital social et variations des capitaux propres

Note 7 Provisions pour risques et charges

Note 8 État des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Note 9 Informations concernant les entreprises liées

Note 10 Transactions avec les parties liées

Note 11 Comptes de régularisations

Note 12 Engagements hors bilan

Note 13 Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale

Note 14 Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi

Note 15 Litiges

Note 16 Société consolidante

Note 17 Événements postérieurs à la clôture

Note 18 Renseignements concernant les filiales

Note 19 Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années

1 | BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

	31/12/2015			31/12/2014
	Montant brut	Amortissements ou dépréciations	Net	Net
ACTIF (en €)				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Brevets, logiciels et progiciels	60 748	53 248	7 500	11 250
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	60 748	53 248	7 500	11 250
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques et outillages industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	73 949	25 200	48 749	54 313
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	73 949	25 200	48 749	54 313
Participations	98 195 836	35 531 033	62 664 803	40 961 233
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	2 548 090	0	2 548 090	4 396 090
Autres immobilisations financières	934 964	0	934 964	912 654
Immobilisations financières	101 678 890	35 531 033	66 147 857	46 269 976
ACTIF IMMOBILISE	101 813 586	35 609 480	66 204 106	46 335 540
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	1 462	0	1 462	0
Créances clients et comptes rattachés	278 791	31 441	247 350	257 786
Autres créances	11 092 957	2 402 428	8 690 529	8 386 197
Créances	11 371 748	2 433 869	8 937 879	8 643 983
Valeurs mobilières de placement	1 198 450	0	1 198 450	3 357 834
Disponibilités	6 208 261	0	6 208 261	4 316 531
Disponibilités	7 406 711	0	7 406 711	7 674 364
Charges constatées d'avance	22 167	0	22 167	17 798
ACTIF CIRCULANT	18 802 088	2 433 869	16 368 219	16 336 145
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion actif	0		0	0
TOTAL ACTIF	120 615 674	38 043 349	82 572 325	62 671 685

PASSIF (en €)	31/12/2015	31/12/2014
Capital	7 905 520	7 905 520
Primes d'émission	0	0
Réserve légale ordinaire	890 000	890 000
Autres réserves	50 413 648	51 648 886
Report à nouveau	-3 158 909	-430 605
Résultat de l'exercice	7 586 849	-2 764 552
Subventions d'investissements	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	63 637 109	57 249 249
Avances conditionnées et emprunts participatifs	0	0
Autres dettes assorties de conditions particulières	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	166 942	2 156 446
Provisions pour charges	1 203 519	1 134 524
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 370 461	3 290 970
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 588 651	0
Mobilisations de créances	0	0
Emprunts et dettes financières divers	8 509 819	194 707
Emprunts et dettes financières	16 098 470	194 707
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176 392	321 681
Dettes fiscales et sociales	1 273 320	1 449 077
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	16 574	166 002
Autres dettes	1 289 894	1 615 079
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	17 564 756	2 131 466
Compte de régularisation		
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	82 572 325	62 671 685

2 | COMPTE DE RÉSULTAT

en €	31/12/2015	31/12/2014
Prestations de services	1 412 927	1 417 553
Chiffre d'affaires	1 412 927	1 417 553
Reprises sur provisions et amortissements	107 908	1 343 715
Transferts de charges d'exploitation	83 291	175 736
Autres produits	9 060	9 672
Produits d'exploitation	1 613 186	2 946 676
Achats de sous-traitance	0	0
Achats non stockés: Matières et fournitures	-7 094	-10 128
Services extérieurs: Personnel extérieur	-16 566	-16 609
Services extérieurs: Loyers en crédit-bail	0	0
Services extérieurs : Autres services	-697 793	-933 580
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10 155	-10 406
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-49 162	-30 028
Salaires et traitements	-1 055 610	-1 001 246
Charges sociales	-602 345	-540 259
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-10 756	-24 741
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-252 119	-181 775
Autres charges d'exploitation	-163 748	-987 625
Charges d'exploitation	-2 865 349	-3 736 397
Résultat d'exploitation	-1 252 163	-789 721
Produits des participations	0	1 935 935
Produits des autres créances immobilisées	0	0
Intérêts et produits assimilés	67 936	623 105
Plus values sur cessions de valeurs mobilières de placement	102	0
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	10 989 660	2 792 847
Produits financiers	11 057 698	5 351 981
Intérêts et charges assimilés	-287 867	-6 355
Différences négatives de change	-739	-850
Moins values sur cessions de valeurs mobilières de placement	-565	0
Dotations aux provisions	-2 398 648	-7 547 054
Autres charges financières	0	-1 589
Charges financières	-2 687 819	-7 555 848
Résultat financier	8 369 879	-2 203 867
Résultat courant avant impôts	7 117 716	-2 993 588
Produits sur opérations de gestion	0	0
Produits des cessions d'actifs	400	231 700
Produits sur autres opérations de capital	0	0
Quote-part des subventions d'investissement	0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges exceptionnelles	0	0
Produits exceptionnels	400	231 700
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	0	0
- sur cession d'actifs	-420	-153 495
- sur autres opérations de capital	0	0
Dotations aux amortissements exceptionnels		
- amortissements dérogatoires	0	0
- aux amortissements et provisions exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	-420	-153 495
Résultat exceptionnel	-20	78 206
Participation et intéressement des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	469 153	150 831
Total des produits	13 140 437	8 681 188
Total des charges	-5 553 587	-11 445 739
Résultat de l'exercice	7 586 849	-2 764 552

3 | PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

En 2015, le bénéfice net de la société NSC Groupe (société mère) s'établit à + 7 586 849,35 € à comparer à la perte nette de -2 764 551,59 € en 2014.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2015 de verser, au titre de l'exercice 2015, un dividende de 2,75 € / action.

	en €
Report à nouveau antérieur	-3 158 909
Résultat de l'exercice	7 586 849
Bénéfice distribuable	4 427 940
Dividende statutaire prélevé sur le résultat	0
Dividende prélevé sur le résultat	0
Dividende prélevé sur les autres réserves	1 358 761
Total du dividende distribué	1 358 761
Report à nouveau	4 427 940

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2015 Proposition	2014	2013	2012
Valeur nominale de l'action (€)	16,00	16,00	16,00	16,00
Nombre total d'actions	494 095	494 095	548 250	548 250
Dividende distribué par action	2,75	2,50	2,25	2,00
Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	2,75	2,50	2,25	2,00

4 | TABLEAU DE FINANCEMENT

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	7 587	-2 765
Dotations aux amortissements et provisions	2 662	7 754
Reprise de provisions	-11 098	-4 137
Valeur nette comptable des actifs cédés	0	153
Produit des cessions	0	-232
Résultat de cession	0	-78
Marge brute d'autofinancement après impôts	-849	774
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	-252	-5 198
Variation des dettes d'exploitation	357	-688
Variation du besoin en fonds de roulement	105	-5 886
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ	-745	-5 111
Incorporelles	0	-11
Corporelles	-2	-1
Financières	0	-2 750
Opérations d'investissement	-2	-2 762
Produits de cession des actifs	0	232
Acquisitions de titres de participation ⁽¹⁾	-13 565	4
Remboursement en capital		
Cessions de titres de participation	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	-13 566	-2 526
Variation des dettes financières	13 383	-1 001
Diminutions des immobilisations financières sans passer par le résultat	1 859	3 792
Variation des avances conditionnées	0	0
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés	-1 199	-1 111
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS	14 043	1 681
Ecart de conversion	0	0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	-268	-5 957
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	7 674	13 631
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	7 407	7 674

⁽¹⁾ Concerne l'acquisition de 50% de Euroschor pour 9 950 K€ et de 38% de Fege pour 3 615 K€.

5 | ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 | PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

- Logiciel et progiciel sur 3 ans en linéaire
- Le matériel de bureau sur 7 ans en linéaire
- Le matériel informatique sur 1 an en linéaire

2) Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net ré-estimé ou de la valeur probable de négociation.

La valeur probable de réalisation des titres de Pakéa et de Fège est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés augmentés des disponibilités et d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits des dettes financières et des provisions pour risques et charges.

Un horizon de 5 ans a été retenu pour la période de calcul de la valeur recouvrable, sachant que tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

- Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cessions sont calculées selon la méthode dite du « coût moyen pondéré ».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3) Actions en auto-détention.

Les actions de la société détenues en auto-détention sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement

pour la part affectée aux stocks options et en « Autres immobilisations financières » pour les autres titres. Elles sont évaluées à la date de clôture au cours du jour. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5) Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation « Ecart de conversion passif ». Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6) Passifs

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7) Impôts

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société constate sa charge d'impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit);
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale;
- L'utilisation éventuelle de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe. Dans ce cas une provision pour restitution d'impôt est constituée, l'économie d'impôt n'étant pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits.
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs;
- Evolution des provisions pour risques fiscaux.
- Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8) Engagements de retraite.

La recommandation 2003-R01 du Conseil national de la comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2004.

NOTE 2 | ANALYSE DES RÉSULTATS

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Résultat d'exploitation	-1 252	-790
Résultat financier	8 370	-2 204
Résultat courant avant impôts	7 118	-2 994
Résultat exceptionnel	0	78
Impôts	469	151
Résultat net	7 587	-2 765

Le résultat net de l'exercice 2015 a bénéficié d'une forte amélioration du résultat financier liée à des reprises sur provisions pour dépréciation des titres de Euroschor à hauteur de 7 110 K€. Le résultat financier de 2014 avait été impacté par des dotations pour dépréciation des titres de NSC Florival et Pakea.

1) Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de 2015 intègre une provision pour risque de 166 K€ suite au contrôle fiscal réalisé par l'Administration sur les comptes sociaux 2012 à 2014.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 intégrait une reprise de provision, nette des charges constatées sur l'exercice, à hauteur de 390 K€ au titre de la garantie sur la cession de l'activité Nonwoven en 2011 au groupe Andritz.

2) Les produits et charges financières

Charges financières en K€	Montant
Dotations financières aux amortissements et aux provisions ⁽¹⁾	2 399
Intérêts et charges assimilées	138
Différences négatives de change	1
Perte sur cession de VMP	151
Autres Charges Financières	0
Total des charges financières	2 688

Produits financiers en K€	Montant
Revenus des titres de participation	67
Reprises sur prov. et transfert de charges ⁽²⁾	10 990
Différences positives de change	0
Produits nets sur cession de VMP	0
Autres intérêts et produits assimilés	1
Total des produits financiers	11 058

⁽¹⁾ Le résultat financier de l'exercice 2015 a été impacté par des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de :

- NSC Environnement, à hauteur de 185 K€, compte tenu

de la baisse des capitaux propres,

- NSC USA, à hauteur de 17 K€, compte tenu de la baisse des capitaux propres,

et d'une provision pour dépréciation de créances de Euroschor à hauteur de 2 196 K€ concernant la garantie apportée à Sant' Andrea Novara.

⁽²⁾ Ces dépréciations ont été compensées par :

- Des reprises sur provisions de titres à hauteur de + 8 374 K€ :
 - Une reprise intégrale à hauteur de 7 110 K€ de la provision sur Euroschor. Cette décision est justifiée par une valorisation de cette participation fondée sur la valeur des flux de trésorerie actualisés issus des business plans des filiales d'Euroschor, détenues dorénavant à 100% et sur lesquelles la société peut influencer activement. Les reprises de provisions antérieures étaient réalisées en fonction de la quote-part de la situation nette arrêtée à la date de clôture,
 - Les autres filiales comme suit : Monomatic 835 K€, Pakea 277 K€ et NSC Florival 118 K€,
 - 33 K€ sur les titres auto-détenus,
- Une reprise de provision pour risques à hauteur 2 156 K€ sur Euroschor au titre de la garantie apportée à Sant' Andrea Novara, comme évoqué au paragraphe précédent,,
- Une reprise de provision pour risque de non recouvrabilité de 460 K€ de la créance détenue sur Euroschor.

Evolution des variations des dépréciations de titres

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Euroschor	7 110	1 982
Florival	118	-3 995
Fréaco	0	0
Monomatic	835	-207
NSC Environnement	-185	-233
NSC USA	-17	-615
Pakea	277	-2 465
SBA	0	0
Servitex	0	0
Total	8 138	-5 532

Comme indiqué au paragraphe précédent, les titres de NSC Environnement et de NSC USA ont fait l'objet d'une dotation aux provisions, les titres d'Euroschor, de Monomatic, de Pakea et de NSC Florival ont fait l'objet d'une reprise de provision en 2015.

3) Les produits et charges exceptionnels

Charges exceptionnelles en K€	Montant	Produits exceptionnels en K€	Montant
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0	Produits de cession d'éléments d'actif	0
Charges exceptionnelles sur autres opérations en capital	0	Produits exceptionnels sur autres opérations en capital	0
Dotation aux amortissements et provisions	0	Reprise sur provisions et transferts de charges	0
Total des charges exceptionnelles	0	Total des produits exceptionnels	0

NOTE 3 | ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

1) Montants bruts

en K€	Valeurs brutes 2014	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 2015
Immobilisations incorporelles	61	0	0	61
Immobilisations corporelles	73	2	1	74
Immobilisations financières	89 973	13 565	1 859	101 679
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0
Total	90 106	13 566	1 859	101 814

2) Flux des amortissements et provisions

en K€	Valeurs 2014	Augmentations	Diminutions	Valeurs 2015
Concessions, brevets, licences	49	4	0	53
Fonds commercial	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	18	7	0	25
Immobilisations financières	43 703	202	8 374	35 531
Total	43 771	213	8 374	35 609

3) Titres de participations

en K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs 2014	84 631	-43 670	40 961
Augmentations	13 565		13 565
Diminutions			0
Dotations et reprises de dépréciations		8 139	8 139
Valeurs 2015	98 196	-35 531	62 665

Le tableau des filiales et participations est présenté en Note 18.

Le détail des dépréciations constatées sur l'exercice est indiqué en Note 2.

4) Autres Immobilisations financières

en K€	Valeurs 2014	Augmentations	Diminutions	Valeurs 2015
Titres en auto-détention bruts	946	129	139	935
Dépréciation	0			0
Titres en auto-détention nets	946	129	139	935
Prêts aux filiales bruts	0			0
Dépréciation	0			0
Prêts aux filiales nets	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	4 396	200	2 048	2 548
Dépréciation	0			0
Autres immobilisations financières nettes	4 396	200	2 048	2 548

Les dépôts et cautionnement à la clôture de l'exercice sont constitués de comptes à terme nantis en garantie du paiement des titres Fege pour 2 348 K€ et d'une retenue de garantie de 200 K€ sur le prêt accordé par BPI France.

NOTE 4 | IMPÔTS

NSC Groupe s'est constituée tête du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés NSC Groupe, NSC Florival, Fréaco, Fonderie Schlumberger, NSC Environnement, Monomatic, Pakea et SCI FLF. Le taux d'impôt retenu est de 33,1/3 %. Le report déficitaire d'ensemble du groupe d'intégration fiscale de NSC Groupe au 31/12/2015 s'élevait à 39 483 K€. Pour l'exercice 2015, le produit d'impôts du fait de cette convention est de 501 K€. En l'absence d'intégration fiscale NSC Groupe n'aurait pas eu à acquitter d'impôt.

NOTE 5 | TRÉSORERIE À COURT TERME

La situation des postes de trésorerie à court terme est la suivante :

en K€	31/12/2015	31/12/2014
Disponibilités	1 198	3 358
Valeurs mobilières de placement	6 208	4 317
Trésorerie active	7 407	7 674
Dettes financières à court terme auprès des établissements de crédit	0	0
Dettes financières à court terme diverses	0	0
Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette	7 407	7 674

NOTE 6 | CAPITAL SOCIAL ET VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

1) Le capital social

Le capital social s'élève à 7 905 520 € et est composé de 494 095 actions d'un nominal de 16 €.

2) Variation des capitaux propres sur l'exercice

en K€	Ouverture	Augment.	Diminution	Affectation Résultat	Clôture
Capital social	7 906	0	0	0	7 906
Primes émission, fusion, apport	0	0	0	0	0
Réserve légale	890	0	0	0	890
Autres réserves	51 649	0	0	-1 235	50 414
Report à nouveau	-431	0	0	-2 728	-3 159
Résultat	-2 765	7 587	0	2 765	7 587
Subvention d'investissement	0	0	0	0	0
Provisions règlementées	0	0	0	0	0
Total	57 249	7 587	0	-1 199	63 637

La société a réalisé une distribution de dividende le 11 juin 2015 à hauteur de 1 199K€, correspondant à un dividende unitaire de 2,50 €.

NOTE 7 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en K€	Montant en début d'exercice	Augmentation ou dotation exercice	Diminutions provisions utilisées	Diminutions provisions non utilisées	Valeurs brutes fin d'exercice
Pour risques de garantie aux clients	0	0	0	0	0
Pour risques de pertes	0	0	0	0	0
Pour risques divers ⁽¹⁾	2 156	167	0	2 156	167
Total provisions pour risques	2 156	167	0	2 156	167
Pour charges techniques	0	0	0	0	0
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses ⁽²⁾	850	0	0	0	850
Pour charges de restructuration	0	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière	285	85	0	16	354
Total provisions pour charges	1 135	85	0	16	1 204
Total des provisions risques et charges	3 291	252	0	2 173	1 370
Dont dotations et reprises :					
- Exploitation		252	0	16	
- Financières		0	0	0	
- Exceptionnelles		0	0	0	

⁽¹⁾ Les diminutions de provisions de 2 156 K€ concernent la reprise de provision pour le risque lié au plan d'apurement du passif de Sant' Andrea Novara. Cette reprise a pour contrepartie la constitution d'une dépréciation de créances envers Euroschor. L'augmentation de 167 K€ concerne le risque estimé suite au contrôle fiscal intervenu en 2015 et portant sur les exercices 2012 à 2014.

⁽²⁾ Provision pour restitution d'impôt constatée du fait de l'utilisation des déficits fiscaux de NSC Florival.

NOTE 8 | ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES ET CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1) Échéances des créances à la clôture de l'exercice

en K€	Montants bruts	À 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	279	279	0	0
Autres créances d'exploitation ⁽¹⁾	11 093	7 719	3 374	0
Charges constatées d'avance	22	22	0	0
Total des créances	11 394	8 019	3 374	0

⁽¹⁾ Les autres créances d'exploitation sont constituées pour l'essentiel des comptes courants avec les filiales pour 9 318 K€ (Euroschor 8 293 K€, Pakea 331 K€, Fréaco 403 K€, NSC Environnement 85 K€ et SBA 206 K€) et des crédits d'impôts pour 511 K€.

2) Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

en K€	Montants bruts	À 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	7 589	557	5 292	1 740
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾	8 510	8 510	0	0
Avances et acompte reçus sur commandes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176	176	0	0
Dettes fiscales et sociales ⁽³⁾	714	714	0	0
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation ⁽⁴⁾	576	128	448	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
Total des emprunts et dettes	17 565	10 085	5 740	1 740

⁽¹⁾ Concerne trois emprunts contractés auprès de BPI France, LCL et Caisse d'Épargne d'Alsace pour un montant de 8 000 K€.

⁽²⁾ Concerne des avances en compte courant faites par les filiales (N. Schlumberger 6 003 K€, Fège 2 007 K€, Monomatic 301 K€ et NSC Florival 200 K€).

⁽³⁾ Concerne les organismes sociaux pour 353 K€, les rémunérations pour 150 K€, les congés à payer pour 122 K€, de la TVA pour 59 K€ et des autres charges à payer pour 29 K€.

⁽⁴⁾ Concerne pour l'essentiel les comptes d'intégration fiscale des filiales pour un montant de 558 K€.

NOTE 9 | INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

en K€	Montants nets
Poste du bilan*	
Participations	62 665
Créances rattachées à des participations	0
Prêts	0
Avances et acomptes reçus	0
Créances clients et comptes rattachés	232
Autres créances	9 112
Emprunts & Dettes financières divers	-8 304
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-28
Comptes courants d'intégration fiscale	-466
Autres dettes	0
Poste du résultat	
Produits des participations	0
Autres produits financiers	0
Variation de provisions sur titres	8 172
Autres charges financières	10

* Débit (+) et Crédit (-)

NOTE 10 | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Un dividende de 1 199 K€ a été versé en 2015.

Concernant les transactions avec les dirigeants et les administrateurs, se référer à la Note 13 de cette annexe et à la Note «principe et règles de détermination de rémunération» du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne.

NOTE 11 | COMPTES DE RÉGULARISATIONS

en K€	31/12/2015
1. Les charges constatées d'avance	22
2. Les produits constatés d'avance	0
3. Les charges à payer	511
- Factures fournisseurs non parvenues	91
- Charges de personnel	271
- Organisme sociaux	128
- Etat	20
- Divers	0
4. Les produits à recevoir	30
- Valeur mobilières de placements	30
- Autres	0

NOTE 12 | ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers reçus et donnés

en K€	31/12/2015
Engagements donnés :	
Engagements sur pensions et indemnités de départ en retraite	400
Avals, cautions, garanties	380
Hypothèques, nantissements et sûretés réelles ⁽¹⁾	9 880
Garantie d'actifs et de passifs	0
Engagements portant sur les titres	191
Total des engagements donnés	10 852
Engagements reçus :	
Engagements sur pensions et indemnités de départ en retraite	46
Avals, cautions, garanties	0
Hypothèques, nantissements	0
Garantie d'actifs et de passifs	1 000
Total des engagements reçus	1 046

⁽¹⁾ Détail des sûretés réelles :

Montants garantis par des sûretés réelles :	
Dettes financières à plus d'un an	7 032
Dettes financières à moins d'un an	556
Total garantis par des sûretés réelles	7 587
Montants des sûretés réelles :	
Dettes financières à plus d'un an	6 838
Dettes financières à moins d'un an	0
Total des sûretés réelles	6 838

NSC Groupe a consenti une garantie sur placements financiers sous forme de nantissement à hauteur de 2 093 K€ de Fege, dans le cadre des 20% de cette filiale qui étaient contractuellement à acquérir en janvier 2016 et dont 18% ont été acquis le 30 décembre 2015.

NOTE 13 | INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS, LES ADMINISTRATEURS ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune avance ou crédit ne sont alloués aux dirigeants et aucun engagement n'a été pris pour leur compte.

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015 s'élève à 72 K€.

Durant l'année 2015, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 660 K€. Ce montant comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence, le cas échéant.

NOTE 14 | RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les engagements de NSC Groupe (société mère) au titre des droits du personnel lié à la retraite sont en partie portés par des compagnies d'assurances. L'excédent des passifs sociaux par rapport aux fonds disponibles chez les assureurs fait l'objet d'une provision au bilan.

NOTE 15 | LITIGES

Il n'existait pas de litige en cours non provisionné pour la société NSC Groupe à la date d'arrêt des comptes sociaux de l'exercice 2015.

NOTE 16 | SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société NSC Groupe SA est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC.

NOTE 17 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement postérieur n'est à signaler.

NOTE 18 | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES

en K€

Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe
Euroschor	8 184	5 441	100,0%
Florival	753	3 302	100,0%
Fréaco	1 907	2 216	100,0%
Monomatic	1 000	2 217	100,0%
NSC Environnement	1 000	-994	100,0%
NSC USA	2 452	-1 379	100,0%
Pakea	306	1 587	100,0%
SBA	19	-205	99,9%
Servitex	12	-12	99,9%
Fege	50	4 671	98,2%
Sci FLF	2	230	99,9%
TOTAL			

NOTE 19 | RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AU CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2011	2012	2013	2014	2015
Capital en fin d'exercice en K€					
Capital social	8 772	8 772	8 772	7 906	7 906
Nombre d'actions ordinaires existantes	548 250	548 250	548 250	494 095	494 095
Actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice en K€					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 936	1 520	1 162	1 418	1 413
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 400	7 273	580	702	-1 318
Impôts sur les bénéfices	-182	402	43	151	469
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 181	266	-1 075	-2 765	7 587
Résultat distribué	2 056	1 097	1 234	1 112	1 359
Résultats par action en €					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-2,89 €	14,00 €	1,14 €	1,73 €	-1,72 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	2,15 €	0,49 €	-1,96 €	-5,60 €	15,36 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	3,75 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €	2,75 €
Personnel					
Effectif moyen des salariés	7,00	7,50	7,75	9,00	9,00
Montant de la masse salariale	1 173	966	949	1 001	1 056
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	501	497	497	540	602
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés en 2015 par NSC Groupe
25 513	25 513	8 293	0	249	
33 033	11 055		740	149	
1 958	1 958	402	0	22	
3 356	3 217		9 337	835	
1 000	6	85	407	-185	
2 902	1 073		2 016	-141	
16 731	6 190	331	10 366	-1 382	
19	0	206	0	0	
31	0		0	0	
13 402	13 402		11 553	760	
251	251		131	50	
98 196	62 665	9 317			0

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société NSC GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables » et « Note 4 – Changement de méthode comptable » exposent l'incidence des nouvelles normes d'application obligatoire et en particulier le changement de méthode lié à la première application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ».
- Les notes de l'annexe intitulées « Note 3 – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation » et « Note 5 – Information par secteurs opérationnels » présentent l'impact de la variation de périmètre suite à la prise de contrôle exclusif de la société EUROSCHOR.
- Les notes de l'annexe intitulées « Note 3 – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation », « Note 12 - Provisions », « Note 13 – Echancier des passifs » et « Note 16 – Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan » précisent la traduction comptable des engagements pris par le groupe, via EUROSCHOR, dans le cadre du plan d'apurement de passif déposé par sa filiale SANT'ANDREA NOVARA.
- La note de l'annexe intitulée « Note 21 – Evénements

significatifs postérieurs à la date de clôture des comptes » expose l'accord intervenu entre FREACO et la société BEPPE PLONER en date du 8 mars 2016 et prévoyant l'acquisition par FREACO de 70% de la société italienne SANT'ANDREA TEXTILE MACHINES avant le 31 mars 2016.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations significatives : goodwill

Les goodwill, dont le montant total figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 13.485 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 - Principes comptables, 7°) c) » et « Note 8 - Goodwill ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour les entités concernées et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations significatives : activation des impôts différés sur déficits

Les impôts différés actifs, dont le montant total figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 2.358 K€, sont déterminés selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables, 13°) Impôts » et « Note 7 – Impôts ».

Nous avons examiné les modalités de détermination des impôts différés actifs, contrôlé la concordance des bases d'évaluation retenues avec les données prévisionnelles dont elles sont issues et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations significatives : traduction des risques liés au plan d'apurement de passif de la société SANT'ANDREA NOVARA

La note de l'annexe intitulée « Note 3 – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation » expose l'impact et les modalités d'estimation des risques encourus dans le cadre du plan d'apurement de passif de la société SANT'ANDREA NOVARA.

Nous avons examiné l'analyse effectuée par la société au regard de la procédure en cours et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Présentation d'ensemble des comptes consolidés

Les notes de l'annexe intitulées « Note 3 – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation » et « Note 5 – Information par secteur opérationnel » exposent l'incidence sur les comptes consolidés de l'exercice clos le

31 décembre 2015 de la prise de contrôle exclusif de la société EUROSCHOR par NSC GROUPE.

Nos travaux ont consisté à vérifier la concordance des impacts présentés avec les données issues des comptes consolidés et à examiner le caractère approprié de l'information fournie à ce titre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 28 avril 2016

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Thierry LIESENFELD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NSC GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- La note de l'annexe intitulée « Note 2 – Analyse des résultats » indique l'impact et les causes du changement de modalités d'évaluation des titres de participation dans EUROSCHOR.
- Les notes de l'annexe intitulées « Note 2 - Analyse des résultats », « Note 7 - Provisions pour risques et charges » qui exposent la traduction comptable à la clôture de l'exercice 2015 des engagements pris par NSC Groupe, dans le cadre du plan d'apurement de passif de sa filiale SANT'ANDREA NOVARA, détenue indirectement à 100% au 31 décembre 2015.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables / 2. Titres de participation », « Note 3 – Etat de l'actif immobilisé / Titres de participations » et « Note

18 – Renseignements concernant les filiales » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et les données chiffrées y afférentes. Notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société nous conduit à préciser que ces méthodes sont motivées par une approche en valeur d'utilité.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

- La note de l'annexe intitulée « Note 2 – Analyse des résultats » précise la modification intervenue dans les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation dans EUROSCHOR.

Nous avons examiné l'analyse sous-tendant le caractère approprié de ce changement et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

- Les notes de l'annexe intitulées « Note 2 – Analyse des résultats », « Note 7 – Provisions pour risques et charges » exposent l'impact et les modalités d'estimation sur lesquelles repose la dépréciation de créance de 2 196 K€ constituée au titre des risques encourus dans le cadre du plan d'apurement de passif de la société SANT'ANDREA NOVARA.

Nous avons examiné l'analyse effectuée par la société au regard de la procédure en cours et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 28 avril 2016

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Thierry LIESENFELD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ NSC GROUPE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société NSC GROUPE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans

le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Didenheim et à Strasbourg, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION

Thierry LIESENFELD

MAZARS

Valentin WITTMANN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions de compte courant avec EUROSCHOR SAS

Votre société a conclu avec la société EUROSCHOR SAS en date du 1er décembre 2011 une convention de compte courant sans intérêts, portant sur un montant maximal de 500 000 € pour une durée maximale de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration en date du 1er décembre 2011.

En vertu de deux avenants, conclus respectivement en date du 25 avril 2012 et du 3 septembre 2012, et qui ont fait l'objet d'autorisations préalables de votre conseil d'administration en date du 29 mars 2012 et du 31 août 2012, le montant maximal des avances sans intérêts pouvant être consenties a été porté à 2 250 000 €, pour une durée maximale de 12

mois à compter de la mise à disposition des fonds.

Par courrier du 6 novembre 2013, votre société a accepté la prorogation de l'échéance de remboursement des avances sans intérêts accordées à la société EUROSCHOR SAS, à hauteur de 2 250 000 € au 30 juin 2014. Cette prorogation a été approuvée par votre assemblée générale du 4 juin 2014.

Selon courrier du 4 février 2014, votre société a accepté la prorogation de l'échéance de remboursement des avances sans intérêts accordées à la société EUROSCHOR SAS à hauteur de 2 250 000 € au 31 décembre 2014.

Selon courrier du 19 décembre 2014, votre société a accepté la prorogation, autorisée préalablement par votre conseil d'administration en date du

5 décembre 2014, de l'échéance de remboursement des avances sans intérêts accordées à la société EUROSCHOR SAS à hauteur de 2 250 000 € au 15 janvier 2016.

Selon courrier du 11 janvier 2016, votre société a accepté la prorogation, autorisée par votre conseil d'administration du 3 décembre 2015, du remboursement de l'avance de 2.250.000 € au 16 janvier 2017. Le conseil a motivé cette décision par le fait qu'EUROSCHOR SAS n'est pas en capacité, pour le moment, de rembourser cette créance.

Selon convention de compte courant du 18 décembre 2015 autorisée par votre conseil d'administration du 3 décembre 2015, votre société a accordé une avance complémentaire de 2.250.000 € à EUROSCHOR SAS. La rémunération prévue est égale au taux EURIBOR 1 mois + 1%. Le conseil a motivé cette décision par le fait que ce prêt permettra à EUROSCHOR SAS de rembourser au groupe ORLANDI la créance qu'il détenait pour ce même montant sur EUROSCHOR.

Compte tenu du cumul des avances versées (cf. infra § « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale »), le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 8 292 500 € débiteur.

Aucun intérêt n'a été décompté au titre de l'exercice écoulé.

Personnes concernées :

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Président de EUROSCHOR SAS
- Votre société, en sa qualité d'associée de EUROSCHOR SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée

générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de compte courant avec EUROSCHOR SAS

Votre société a procédé en date des 7 février, 28 février et 28 mars 2014 à des avances en compte courant non rémunérées pour un montant total de

3 762 500 € au titre du plan d'apurement du passif de SANT'ANDREA NOVARA et des frais de procédure associés. Ces avances ont été approuvées par votre assemblée générale du 4 juin 2014.

Personnes concernées :

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Président de EUROSCHOR SAS
- Votre société, en sa qualité d'associée de EUROSCHOR SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 5 juin 2015, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 29 avril 2015.

1. Convention de compte courant avec EUROSCHOR SAS

Votre société a consenti en date du 22 mai 2014 une avance sans intérêts complémentaire de 500 763 € à EUROSCHOR SAS en vue de permettre à la filiale italienne de réaliser les principales commandes restant en carnet. Cette avance a fait l'objet d'une convention de compte courant en date du 28 octobre 2014.

En date du 10 décembre 2015, cette avance de 500 763€ a fait l'objet d'un remboursement par EUROSCHOR SAS.

En date du 3 novembre 2014, votre société a consenti une avance sans intérêts complémentaire de 30 000 € à EUROSCHOR SAS.

Personnes concernées :

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Président de EUROSCHOR SAS
- Votre société, en sa qualité d'associée de EUROSCHOR SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

2. Convention de compte courant avec la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES Sprl

Votre conseil d'administration a donné son aval le 1er décembre 2011 pour la mise en place d'une convention de compte courant sans intérêts avec la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES pour un montant maximal de 150 000 €. Cette convention a été approuvée lors de votre assemblée générale du 24 mai 2012.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 14 septembre 2012. Par cet avenant, le montant maximal du compte courant a été porté à 206 000 €, ces sommes n'étant pas productives d'intérêts et devant être remboursées au plus tard dans les 18 mois après la date de mise à disposition

des fonds.

Cet avenant a été approuvé lors de votre assemblée générale du 31 mai 2013.

Selon avenant conclu en date du 1^{er} juillet 2014, cette convention a été reconduite aux mêmes conditions.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 206 000 € débiteur.

Personnes concernées :

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Gérant de la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES Sprl
- Votre société, en sa qualité d'associée de la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES Sprl, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Fait à Strasbourg et à Didenheim, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Thierry LIESENFELD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société des ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Didenheim et Strasbourg, le 28 avril 2016

Les commissaires aux comptes

Société Fiduciaire de Révision

Thierry LIESENFELD

Mazars

Valentin WITTMANN

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 222-8 du Règlement Général de l'AMF)

	SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE DE RÉVISION				MAZARS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
AUDIT								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	62 800	82 300	43%	65%	64 950	90 500	66%	76%
- Filiales intégrées globalement	81 930	41 600	56%	33%	29 000	22 290	29%	19%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
- Emetteur	1 200	2 500	1%	2%	5 000	5 000	5%	4%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%		1 500	0%	1%
Sous-total	145 930	126 400	100%	100%	98 950	119 290	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal et social			0%	0%			0%	0%
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)			0%	0%			0%	0%
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	145 930	126 400	100%	100%	98 950	119 290	100%	100%

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils sont présentés et se soldant par un profit de 7 586 849 €.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration et Directeur Général établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 du même Code.

L'Assemblée générale ordinaire approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 223 quater du Code général des impôts pour un montant global de 15 671 € avec un impôt correspondant de 5 224 €, toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Affectation du bénéfice de l'exercice et fixation du dividende

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'imputer le bénéfice de l'exercice de 7 586 849,35 € au report à nouveau, et qui s'ajoute au solde antérieur de -3 158 908,89 €, soit un report à nouveau après affectation de 4 427 940,46 €, qui se décompose comme suit :

Bénéfice de l'exercice	7 586 849,35 €
Report à nouveau antérieur	-3 158 908,89 €
Report à nouveau après affectation du résultat	4 427 940,46 €

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide la distribution d'un dividende prélevé sur le compte « Autres réserves » de 1 358 761,25 €.

En conséquence, il reviendra à chaque action, un dividende de 2,75 €, mis en paiement, sans frais, dans un délai de 60 jours à compter de ce jour. Au cas où lors de la mise en paiement de ce dividende, la société détiendrait, dans le cadre des autorisations données, certaines de ses actions, le montant correspondant aux dividendes non versés, en raison de cette détention, sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvrira droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts et calculé sur la

totalité de son montant.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
Exercice 2012	2,00 €	2,00 €	0 €
Exercice 2013	2,25 €	2,25 €	0 €
Exercice 2014	2,50 €	2,50 €	0 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe consolidés arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice consolidé de 5 743 387 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. Elle approuve les conventions qui en font l'objet.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015

L'Assemblée générale ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Autorisation à donner à la société de racheter et vendre ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et faisant usage de la faculté prévue par l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise la société, par l'intermédiaire de son Conseil d'administration ou de ses représentants légaux, à opérer en bourse sur ses propres actions, dans les conditions et limites prévues par les textes légaux et réglementaires, suivant les modalités ci-après :

- Prix d'achat maximal par action 100 €
- Prix de vente minimal par action 50 €
- Nombre maximal d'actions 10 %

Le prix maximum des 16 891 actions restant à acquérir ne pourra pas dépasser 1 689 100 €.

Les actions acquises en application de la présente résolution pourront l'être, en une ou plusieurs fois, par tous moyens y compris le cas échéant, de gré à gré, par blocs d'actions en vue de :

- L'animation du marché avec la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- L'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- L'attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de stock options.
- L'annulation éventuelle des actions par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation par une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration devra procéder à l'information nécessaire en application des textes légaux et réglementaires applicables.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée. Elle se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 5 juin 2015.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration ou à ses représentants légaux, avec faculté de délégation, pour passer, dans les limites et conditions fixées ci-dessus, tous ordres de bourse, assurer la tenue des registres des achats et ventes de titres, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes éventuels, remplir toutes autres formalités et faire en général tout ce qui sera nécessaire.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Objectif : Augmentation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration non réévalué depuis 2006

L'Assemblée générale ordinaire décide, conformément à l'article 20 des statuts, d'arrêter à 100 000 euros le montant maximum des jetons de présence annuels alloués au Conseil d'administration et ce jusqu'à nouvelle décision de sa part. Cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée générale du 23 juin 2006 et non réévaluée depuis, qui plafonnait le montant maximum annuel des jetons de présence à 72 000 euros.

Objectif des 8^e, 9^e, 10^e et 11^e résolutions : Ratification de 2 nouveaux administrateurs et renouvellement des mandats de 2 administrateurs

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Madame Catherine WALGENBACH en date du 27 août 2015 et ratifie la nomination de Madame Sonia SIKORAV, née le 8 mai 1957 à Paris, et demeurant 64, rue de Bellechasse à Paris, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration, lors de la séance du 28 août 2015 pour la durée restant à courir du mandat de Madame Catherine WALGENBACH, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2017, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Frédéric ROURE en date du 2 décembre 2015 et ratifie la nomination de Madame Carine SALVY, née le 2 mai 1974 à Santiago du Chili, demeurant 75, chemin des Coverays à Chamonix, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration, lors de la séance du 3 décembre 2015 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2016, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire réélit en qualité d'administrateur pour une durée trois années dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Madame Carine SALVY, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire réélit Monsieur Christian KOCH, membre du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts. Le mandat de Monsieur Christian KOCH expirera donc avec l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Objectif : Déléguer au Conseil d'administration la possibilité de réaliser une réduction de capital de la société par annulation de titres

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société, par période de 24 mois, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce, et à réduire le capital à

due concurrence.

L'excédent de la valeur de rachat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur tous postes de réserves ou de primes.

Par le seul fait de leur annulation, les actions qui en feront l'objet perdront tous les droits attachés, notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours.

La présente autorisation est donnée par période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous les postes de réserves et primes et accomplir toutes les formalités requises à l'effet de réaliser, au vu des oppositions éventuelles et dans les conditions définies à la présente résolution, cette réduction de capital, constater le rachat et l'annulation desdites actions ainsi que la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la société.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Objectif : Délégation de pouvoirs pour remplir les formalités légales

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale: NSC Groupe
Siège social: 170, rue de la République - 68500 Guebwiller
Siège administratif: 170, rue de la République - 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et par les statuts, elle prendra fin le 15 septembre 2053.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ses participations, l'animation et la coordination des sociétés.
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriel, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités.
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés.
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens.
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce - SIRET - Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491
Numéro SIRET : 915 420 491 00010
Code APE : 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordé par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

À défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées:

1. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts.
2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social.
3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société.

Les réunions ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au

moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi.

Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article.

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis sur le registre de la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une Assemblée générale extraordinaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Forme des actions. Connaissance de l'actionariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire ou en nature, avec création d'actions nouvelles, l'assemblée statue valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBÉRÉ, NOMBRE ET CATÉGORIES D' ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000€, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves pour 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2014 a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 866 480 € et de le ramener ainsi d'un montant de 8 772 000 € à 7 905 520 € par voie d'annulation de 54 155 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 5 décembre 2015 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Plan d'option

L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échoué le 27 juin 2007 inclus.

Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes "Capital", "Primes" et "Nombre d'actions" représentent des variations à l'exception de ceux, libellés en gras, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

Nature des opérations	Date	Capital	Primes*	Nombre d'actions	Nominal de l'action
	14.05.1979	51 700 KF	-	94 000	550 F
Incorporation de réserves	17.05.1982	4 700 KF	-	-	600 F
Division de l'action	01.10.1985	-	-	470 000	100 F
Incorporation de réserves	14.06.1986	5 640 KF	-	56 400	100 F
Incorporation de réserves	01.09.1988	6 204 KF	-	62 040	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1988	19 KF	163	187	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1989	17 KF	144	165	100 F
Incorporation de réserves	15.09.1990	6 828 KF	-	68 279	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1990	39 KF	337	387	100 F
Augmentation de capital	01.07.1996	39 590 KF	327 938	395 903	100 F
Réduction de capital	01.07.1996	(37 669 KF)	(311 330)	(376 686)	100 F
Offre publique de rachat	16.07.1997	(17 068 KF)	(17 252)	(170 675)	100 F
	31.12.1998	60 000 KF	0	600 000	100 F
Conversion en euros avec incorporation de réserves	08.01.1999	9 600 000 €	0	600 000	16 €
Annulation de titres	28.06.2002	(480 000 €)	-	(30 000)	16 €
	31.12.2002	9 120 000 €	-	570 000	16 €
Annulation de titres	11.07.2005	(220 000 €)	-	(13 750)	16 €
	31.12.2005	8 900 000 €	-	556 250	16 €
Annulation de titres	04.07.2008	(128 000 €)	-	(8 000)	16 €
	31.12.2008	8 772 000 €	-	548 250	16 €
Annulation de titres	05.12.2014	(866 480 €)	-	(54 155)	16 €
	31.12.2014	7 905 520 €	-	494 095	16 €

*primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d'émission, d'apports ou de fusions, liées aux opérations de capital.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS OU ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Titres non représentatifs de capital

NSC Groupe n'a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

Obligations

NSC Groupe n'a pas émis d'obligations.

Intégration fiscale

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 1997.

L'intégration fiscale concerne les sociétés françaises, à l'exception des sociétés Euroschor détenue à 100% à compter du 16 mars 2015 et de sa filiale française N. Schlumberger. Au 31 décembre 2015, ces deux sociétés forment par ailleurs un groupe d'intégration distinct dont la société-mère est Euroschor.

HISTORIQUE DU GROUPE

1810	Création de la société
1969	Acquisition de la société Thibeu, constructeur de cardes Acquisition de la filiale anglaise de Thibeu
1973	Création de la filiale italienne
1979	Création de la filiale américaine
1981	Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris
1983	Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché
1986	Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étales-nappeurs et de la société Same, société d'applications mécaniques, électriques et électroniques
1996	Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, la société faïtière optant pour la dénomination NSC Groupe
1997	Fusion-absorption de la société FIP Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan
1999	Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic
2000	Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie
2002	Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic
2004	Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans Wuxi NSC Hongyuan qui prend la dénomination Wuxi NSC Machinery Co. Ltd
2005	Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles : N. Schlumberger (machines textiles), Sant'Andrea Novara (machines textiles et environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier) Regroupement de N. Schlumberger avec la filiale Finlande du groupe italien Orlandi dans la société Euroschor détenue à parité Création de la société Fréaco Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeu, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination Asselin-Thibeu
2007	Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeu Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea
2008	Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeu Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco
2010	Création de NSC Environnement
2011	Cession des sociétés Asselin-Thibeu et Wuxi NSC Machinery au groupe Andritz
2013	Acquisition de 60% des titres de la société Fege et de 100% de la Sci FLF
2015	Acquisition de 38% supplémentaires des titres de la société Fege Prise de contrôle à 100% de la société Euroschor
2016	Acquisition de 70% de la société Sant'Andrea Textile Machines



nsc groupe

170 rue de la République
68 500 GUEBWILLER (France)
Tél. +33 (0)3 89 74 40 19
Fax +33 (0)3 89 74 41 03
nsc@nsc.fr

 www.nsc-groupe.com